



La mémoire casablancaise mise à mal par des visées spéculatives

La villa Mauvillier rasée de la carte en plein confinement

Page 11

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9043

Mercredi 17 Juin 2020

Les partis politiques tentent de rapprocher les points de vue entre parents d'élèves et proprios des établissements privés

Driss Lachguar : La crise actuelle doit nous inciter à une solidarité sans faille

La Chambre des représentants salue les initiatives Royales à destination de l'Afrique



Habib El Malki se réunit avec les présidents des groupes et groupement parlementaires

Page 3

Mohamed Benabdelkader 1.370 détenus libérés à l'issue de procès à distance



2.174 audiences tenues et 33.492 affaires mises au rôle du 27 avril au 12 juin

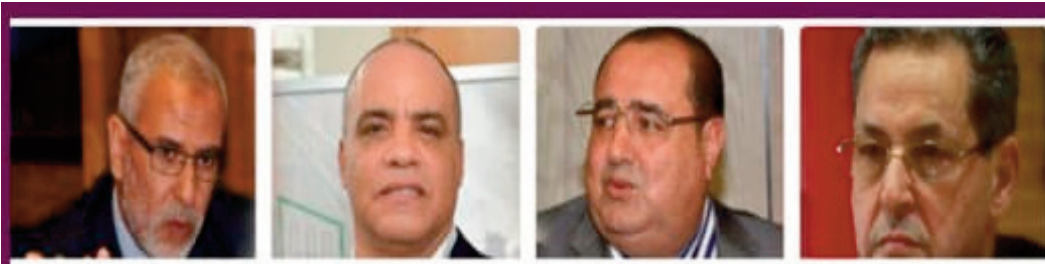
Page 6

Abdelouafi Laftit loue l'action des partis et des syndicats face à la crise sanitaire



Le ministre de l'Intérieur répond à une question centrale de la Chambre des représentants

Page 5



Page 2

Les partis politiques tentent de rapprocher les points de vue entre parents d'élèves et proprios des établissements privés

Actualité

Driss Lachguar : *La crise actuelle doit nous inciter à une solidarité sans faille*



Le conflit entre les parents d'élèves et les écoles privées perdure depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19.

Alors que les établissements scolaires exigent le paiement intégral des frais de scolarité dus au titre de l'ensemble des mois de confinement, nombre de parents d'élèves s'y refusent pour cause d'insatisfaction des cours dispensés à distance en ces temps de coronavirus. Ce qui a poussé certains partis politiques dont l'USFP à se saisir de l'affaire et à avancer quelques pistes de solutions.

Il convient de rappeler à cet égard que la vision de l'USFP concernant ce sujet est on ne peut plus claire. Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, en a, en effet, déjà décliné les grands axes dans la Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue itihadi concernant la conjoncture actuelle.

Selon lui, la crise sanitaire du Covid-19 a montré la capacité d'adaptation du système public d'éducation nationale grâce aux efforts consentis par l'ensemble de ses intervenants, à savoir le ministère, les AREF, les universités et le corps enseignant.

La crise sanitaire a également mis à nu, d'après le dirigeant itihadi, les « limites des choix néolibéraux » qui ont

été adoptés durant les dernières années dans le secteur de l'éducation. « Il est également important de rappeler notre vision concernant le système d'éducation en tant que principal outil de formation du citoyen. Pour cela, nous considérons que la gratuité de l'enseignement est un droit du peuple marocain et une responsabilité de l'Etat envers la société (et cela est au cœur du contrat social) et nous mettons l'accent sur la nécessité d'assurer la justice numérique et linguistique pour toutes les catégories du peuple marocain », a mis en exergue le Premier secrétaire.

Concernant le conflit entre les parents d'élèves et les directeurs des écoles privées, Driss Lachguar a rappelé que le ministère mène des contacts avec les deux parties pour parvenir à un compromis.

« Il est bien clair qu'il ne faudrait pas payer l'intégralité des frais pour un service qui n'est pas fourni dans les normes et règles prévues dans le contrat », a souligné le Premier secrétaire. Et de préciser : « A notre avis, les directeurs de toutes les écoles, comme tous les Marocains, devraient faire les efforts nécessaires pour atténuer les répercussions de l'épidémie du Covid-19 sur leurs employés et leurs clients (les parents d'élèves) La crise actuelle doit

nous inciter à une solidarité sans faille ».

Il a, par ailleurs, exhorté les propriétaires des écoles privées à « avoir des propositions claires pour la prochaine entrée ». Car, a-t-il poursuivi, les vraies questions n'ont malheureusement pas été discutées. Notamment celles du nombre d'enfants par classe et des moyens d'hygiène et d'enseignement à distance. Nous sommes tous obligés de faire face à cette épidémie et d'adapter notre mode de vie en conséquence ».

Il y a lieu de signaler que d'autres partis (PI, PPS, RNI, PAM, PJD, MP et GSU) ont eux aussi décliné leurs propositions pour le dénouement de cette crise, appelant le gouvernement à rapprocher les points de vue entre les deux parties pour faire prévaloir les intérêts des élèves.

Il faut également souligner que le ministre de l'Education nationale, Saaïd Amzazi, avait dernièrement appelé les associations des parents d'élèves à jouer le rôle de médiateur pour rapprocher les points de vue entre les établissements privés et les familles, compte tenu de la situation financière des deux parties en ces circonstances exceptionnelles de propagation du coronavirus, et à ce que le dialogue entre les différentes parties soit supervisé par les

AREF.

Plusieurs accords ont été conclus récemment dans ce cadre tel celui qui a été paraphé grâce à l'AREF de Marrakech-Safi, entre les représentants des Associations des parents et tuteurs d'élèves et ceux des établissements d'enseignement privés. Ces derniers ont accordé, en vertu de cet accord, des facilités de paiement aux familles impacées par les effets de la crise sanitaire du Covid-19.

Un autre accord a été conclu, à l'initiative de l'AREF de Rabat-Salé-Kénitra, entre les écoles privées et les associations des parents et tuteurs d'élèves au terme duquel les établissements d'enseignement privés ont convenu de continuer à dispenser leurs cours à distance à tous les élèves sans exception, d'accorder des facilités de paiement des frais de scolarité, de mettre en œuvre toutes sortes de flexibilité nécessaires et possibles en fonction des capacités des familles à régler les frais mensuels dus, de délivrer des certificats permettant aux élèves qui le désirent de quitter définitivement l'établissement et de limiter le dialogue sur les différends financiers aux seules familles et administrations des établissements privés.

T. M

La Chambre des représentants salue les initiatives Royales à destination de l'Afrique

Habib El Malki se réunit avec les présidents des groupes et groupement parlementaires



Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a tenu lundi 15 juin une réunion avec les présidents des groupes et groupement parlementaires consacrée au programme d'action de la Chambre.

Au début de la réunion, le président et toutes les composantes de la Chambre ont présenté leurs félicitations à S.M le Roi Mohammed VI et au peuple marocain après la réussite de l'opération subie par le Souverain, dimanche soir.

Les composantes de la Chambre ont aussi salué les nobles initiatives de S.M le Roi afin d'accompagner plusieurs pays africains dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, et ce, à travers l'envoi d'aides médicales marocaines

à une quinzaine de pays africains, dans le cadre d'une campagne de solidarité lancée par le Souverain en avril dernier, tout en saluant l'inventivité de l'entreprise marocaine citoyenne qui a pu manufacturer ces équipements en parfaite conformité avec les critères de l'OMS.

En ce qui concerne la question palestinienne, les composantes de la Chambre ont réaffirmé les principes intangibles poursuivies par le Royaume du Maroc sous la direction de S.M le Roi Mohammed VI, président du Comité Al Qods, soutenant les droits du peuple palestinien et l'édification de l'Etat palestinien avec sa capitale, Al-Qods Al-Charif, tout en dénonçant les flagrantes violations des autorités d'occupation qui ne cessent leur politique d'intimidation, d'annexion de territoires, d'as-

sassinat de personnes innocentes et d'entraves à la paix.

S'agissant de la séance hebdomadaire des questions orales, il a été décidé que la séance du lundi 22 juin sera consacrée aux secteurs des Affaires étrangères, de la Santé, de l'Energie et des Mines.

Quant au projet de loi de Finances rectificative, les membres présents ont salué le débat constitutionnel et juridique qui accompagne cette première expérience à la lumière de la nouvelle Constitution. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de se concerter avec toutes les parties, à savoir le gouvernement et la Chambre des conseillers en vue de mettre sur pied une méthodologie à même de garantir l'efficacité et la performance.

Les Etats-Unis saluent le leadership du Maroc

Les Etats-Unis ont salué lundi le leadership du Maroc en matière de lutte contre le Covid-19 ainsi que l'initiative de S.M le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales aux autres pays africains pour les accompagner dans leurs efforts pour enrayer cette pandémie.

"Nous saluons le leadership du Maroc dans la lutte contre le Covid-19 et nous nous félicitons de son soutien aux autres pays africains par le biais de dons d'équipements de protection individuelle (EPI) et de fournitures médicales cruciaux", a indiqué l'ambassade des Etats-unis à Rabat sur Twitter.

"Les Etats-Unis continueront de collaborer étroitement avec le Maroc pour relever les défis en matière de santé à l'échelle mondiale", a ajouté la diplomatie américaine. Sur instructions de S.M le Roi Mohammed VI, une importante aide médicale a été accordée à 15 pays africains appartenant à toutes les sous-régions du continent, pour les assister dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19.



Le président bissau-guinéen Umaro Sissoco Embaló

L'aide médicale marocaine témoigne des excellentes relations entre les deux pays



L'aide médicale marocaine envoyée à la Guinée-Bissau témoigne des "excellentes relations d'amitié et de solidarité" avec le Maroc, a souligné le président bissau-guinéen, Umaro Sissoco Embaló, remerciant S.M le Roi

Mohammed VI pour cette importante initiative.

Ce geste Royal démontre également "les liens solides qui lient et unissent les deux peuples frères", affirme dans un communiqué de la présidence bissau-guinéenne rendu public lundi,

Umaro Sissoco Embaló, dont le pays a bénéficié d'une aide médicale envoyée dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur Hautes instructions du Souverain à plusieurs pays africains frères pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus.

"C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à Votre Majesté pour vous remercier du don de santé envoyé au peuple bissau-guinéen en cette période très difficile où le monde entier est engagé contre le Covid-19, et dont les armes pour le combattre sont les mesures sanitaires adéquates, l'éloignement social, la protection individuelle, le confinement, mais surtout la solidarité entre les peuples", affirme le chef de l'Etat bissau-guinéen.

Les équipements et produits composant l'aide marocaine ont été réceptionnés, à leur arrivée, lundi à l'aéroport de Bissau, par la ministre d'Etat auprès du Président de la République, haut-commissaire pour la lutte contre le Covid-19, Magda Robalo, en présence notamment du

chargé de l'antenne diplomatique du Maroc en Guinée-Bissau, Babana El Alaoui Mohamed Salah, ainsi que de dignitaires religieux et représentants de la section locale de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains.

S'inscrivant en droite ligne de la politique africaine du Maroc et de la solidarité agissante du Royaume à l'égard des pays africains frères, l'Initiative Royale reflète l'intérêt particulier accordé par le Souverain au renforcement de la coopération interafricaine dans le domaine de la lutte et de la protection contre la pandémie de Covid-19.

L'aide qui vise à accompagner l'effort consenti par la Guinée-Bissau pour faire face à la pandémie du coronavirus, comprend des équipements et produits de protection et de prévention ainsi qu'un lot de médicaments.

Il s'agit notamment d'un important lot de masques de protection, de visières, de charlottes, de blouses, outre du gel hydroalcoolique, ainsi que des lots de chloroquine et d'azithromycine.

Safiatou Ndiaye, ambassadrice du Sénégal en Afrique du Sud

C'est dans les moments difficiles qu'on reconnaît ses vrais amis



L'Initiative du Souverain d'accorder des aides médicales afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19 représente un geste de « très haute portée humanitaire », a indiqué, lundi, Safiatou Ndiaye, ambassadrice du Sénégal en Afrique du Sud.

« Nous saluons vivement cette initiative Royale de très haute portée vers les pays africains », a déclaré Mme Ndiaye à la MAP, soulignant que les relations d'amitié séculaire entre le Maroc et le Sénégal ne sont plus à dé-

montrer.

« C'est dans les moments difficiles qu'on reconnaît ses vrais amis. Et c'est dans ces moments difficiles que S.M le Roi a bien voulu prendre l'initiative d'accorder une aide de très haute portée humanitaire vers les pays africains frères », a souligné la diplomate, ajoutant que le Sénégal « remercie vivement S.M le Roi et apprécie à sa juste valeur ce geste noble ».

Notant que les économies africaines ont été très touchées par la pandémie, elle a souligné que l'aide du Maroc vient apporter un grand plus aux efforts et aux plans d'action déve-

loppés par les pays africains, dont le Sénégal pour faire face à cette pandémie.

« Tous ensemble nous allons relever le défi de relancer nos économies post-Covid-19 et avancer vers un développement plus solide du continent africain », a-t-elle dit.

La diplomate a, d'autre part, salué le rôle clé que joue le Maroc pour le développement de l'Afrique, relevant, au passage, que le retour du Maroc au sein de sa famille institutionnelle africaine, l'Union africaine, a marqué « un très grand moment de diplomatie ».

Liesl Louw-Vaudran, experte sud-africaine des questions continentales

L'Initiative Royale, un geste fort de solidarité africaine

L'Initiative de S.M le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19 représente « un geste fort » de solidarité africaine, a indiqué, lundi, Liesl Louw-Vaudran, experte sud-africaine des questions continentales.

L'Initiative Royale devra avoir un effet catalyseur et créera un nouvel élan de solidarité dont l'Afrique a besoin en ces temps de propagation du Coronavirus, a déclaré à la MAP Liesl Louw-Vaudran, membre de l'influent Institut des études sécuritaires (ISS, basé à Pretoria).

« C'est la première fois qu'un pays africain prend une telle initiative au niveau continental », a-t-elle fait remarquer, soulignant que l'Initiative Royale « conforte le Maroc dans son rôle de voix de solidarité en Afrique ».

Il s'agit aussi, a-t-elle ajouté, d'un message selon lequel les pays africains avancés peuvent aider l'Afrique dans ses efforts de prendre en main sa propre destinée loin de toute aide venue d'autres continents.

Le Maroc a depuis toujours été à l'avant-garde de la défense et la promotion des intérêts de l'Afrique, a-t-elle indiqué, soulignant que le niveau de développement atteint par le Maroc permet au Royaume de se projeter dans un rôle continental de premier plan.

L'Initiative Royale s'inscrit aussi dans le cadre de la politique continentale du Maroc, au sein de laquelle la dimension humaine occupe une place prépondérante, a encore dit l'experte sud-africaine, rappelant que le Maroc n'a jamais eu de cesse de mettre en relief la centralité de l'élément humain dans tout effort de développement tant au niveau national que continental. Et d'ajouter que la nouvelle initiative doit donner l'exemple pour le développement de démarches similaires, en particulier dans le contexte du Covid-19.

D'après elle, il est temps pour les pays africains de se focaliser sur le développement d'un secteur aussi vital que celui de la santé. Des pays comme le Maroc, qui dispose d'une grande expertise et d'un savoir-faire confirmé, doivent joindre les efforts pour atteindre cet objectif.

« Le Maroc est bien positionné pour contribuer à cet effort » a-t-elle dit, soulignant le caractère « inclusif » de l'Initiative Royale qui concerne 15 pays africains, dont des pays situés dans la zone anglophone. « Ceci confirme le caractère panafricain » de l'Initiative, a relevé l'experte.

Elle a, d'autre part, souligné que la pandémie de Covid-19 a conduit à un changement de paradigme au niveau mondial, notant que l'Initiative Royale est venue montrer la voie à suivre pour une solidarité authentiquement panafricaine tournée vers l'avenir.

Jean-Patrice Koe, directeur du bureau du Parlement panafricain

Un geste qui illustre l'engagement ferme du Royaume en faveur de l'Afrique



L'Initiative de S.M le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19 « illustre l'engagement ferme et permanent du Maroc en faveur du continent », a indiqué, lundi, Jean-Patrice Koe, directeur du bureau du Parlement panafricain (PAP), dont le siège se trouve en Afrique du Sud.

« L'Initiative de S.M le Roi est hautement appréciée au niveau continental, car elle illustre l'engagement ferme et permanent de S.M le Roi et du Maroc aux côtés de l'Afrique ». « Il s'agit d'une initiative qu'il faut saluer une fois de plus et remercier le Maroc pour les efforts qu'il ne cesse de déployer au profit du continent africain », a déclaré le responsable du PAP.

Relevant que le Maroc avait déjà anticipé les conséquences de la pandémie du coronavirus, il a souligné que, sous la conduite de S.M le Roi,

l'industrie marocaine a su s'adapter aux nouvelles réalités imposées par le Covid-19. Et d'ajouter que l'Initiative Royale arrive à point nommé pour mettre en avant les valeurs de partage d'expertise et de bonnes pratiques. « Cela ne fait que témoigner et confirmer le caractère humain de l'initiative, qui vient montrer la voie à suivre pour renforcer les liens de coopération et de solidarité entre les pays africains », a-t-il dit.

L'aide aux pays africains, appartenant aux différentes sous-régions du continent, témoigne aussi de la place que l'Afrique occupe au sein de la politique étrangère du Maroc et des liens de fraternité que le Royaume a toujours entretenus avec les pays du continent, a encore indiqué Jean-Patrice Koe, soulignant que la nouvelle Initiative Royale rappelle les efforts et l'action inlassables du Maroc en vue de promouvoir les liens de solidarité, de partage et de fraternité africains.

Abdelouafi Laftit loue l'action des partis et des syndicats face à la crise sanitaire

Le ministre de l'Intérieur répond à une question centrale de la Chambre des représentants

Le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit a salué, lundi à Rabat, l'action entreprise par les partis politiques, les collectivités territoriales, les syndicats et la société civile pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Répondant à une question centrale à la Chambre des représentants, il a saisi l'occasion pour saluer l'engagement responsable dont ont fait preuve les citoyens face à cette crise et ses répercussions et faire part de sa fierté de l'action politique, syndicale et civile noble entreprise par les partis politiques, les collectivités territoriales, les syndicats et la société civile durant cette période et qui ont veillé à accomplir leur rôle constitutionnel dans l'encadrement des citoyens, malgré la particularité et la difficulté de la phase.

Il a également passé en revue le bilan des interventions de son ministère, en coordination avec l'ensemble des départements concernés, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, soulignant que les autorités locales ont déployé des efforts pour imprimer et distribuer les autorisations exceptionnelles de déplacement en un temps record.

Dans ce sens, 8,8 millions d'autorisations exceptionnelles, 247.000 autorisations pour motif économique et 194.000 autorisations pour des considérations humanitaires ont été distribuées, a-t-il précisé.

Afin d'assurer la réussite du confinement sanitaire, les départements concernés ont pris l'ensemble des précautions et mesures nécessaires pour la disponibilité des besoins de la vie quotidienne, ce qui a permis la bonne marche des circuits de distribution des denrées de base, du carburant et d'autres matières de première nécessité, a-t-il affirmé.

De même, les autorités locales ont coordonné la distribution d'une aide alimentaire d'une valeur de 1,24 milliard de dirhams, au profit de quelque 3,9 millions d'habitants, jusqu'au 12 juin, en plus de l'hébergement de 10.900 sans-abri, a noté le ministre.

Abdelouafi Laftit a, par ailleurs, assuré que 570 unités hôtelières et centres d'hébergement, d'une capacité totale de 32.000 lits environ, ont été mobilisés par les autorités locales afin d'héberger les cadres de santé et les autres cadres et agents



de l'Etat concernés et certains malades et personnes contacts.

Il a aussi souligné l'action des commissions provinciales chargées du contrôle des unités commerciales et industrielles, et présidées par les autorités administratives locales, précisant que jusqu'au 12 juin, 4.652 unités au niveau national ont fait l'objet de contrôle de respect des mesures sanitaires préventives, dont 261 ont été sommées de respecter ces dispositions.

Les autorités locales ont également accompagné l'opération de dépistage parmi les employés des sociétés, unités industrielles, établissements bancaires et grandes surfaces, le personnel et les détenus des établissements pénitentiaires et les chauffeurs de taxis et au sein des marchés de gros de légumes et fruits et du poisson, des abattoirs et des stations-services, a-t-il fait observer.

Dans ce sens, jusqu'au 12 juin, les analyses ont concerné plus de 200.000 personnes (dont 857 cas positifs), au niveau de 4.827 unités commerciales, indus-

trielles et bancaires, ainsi que 51.500 chauffeurs de taxis (18 cas positifs) sur l'ensemble du territoire national.

Dans le même élan de mobilisation, et conformément aux instructions Royales et en coordination avec le ministère de la Santé et la CGEM, les autorités locales ont accompagné une vaste campagne de dépistage menée au sein des entreprises en vue d'assurer les meilleures conditions de reprise des activités économiques.

Toutes ces initiatives nécessitent l'adhésion des citoyennes et des citoyens dans les efforts déployés en matière de prévention, a-t-il dit, appelant tous à télécharger l'application de notification d'exposition au coronavirus Covid-19, qui permettra de disposer d'un canal supplémentaire d'identification et de suivi des cas contacts et de prendre les mesures nécessaires pour maîtriser la propagation de la pandémie.

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a souligné que les collectivités territoriales se sont mobilisées pour assumer pleinement leur rôle dans le cadre des efforts de lutte contre le virus, à travers les différentes interventions menées en coordination et en complémentarité avec les autorités locales, soit en ce qui concerne la préservation d'un meilleur niveau de prestations de base, ou au niveau des campagnes de désinfection des espaces publics et des moyens de transport.

Dans ce sens, le ministre a indiqué que plusieurs circulaires ont été adressées aux walis et gouverneurs, relatives à l'autorisation aux présidents des collectivités territoriales de procéder à des transferts d'urgence pour endiguer la propagation du virus et soutenir les services d'hygiène,

ainsi que la mobilisation des équipements et des employés, le respect des orientations relatives aux mesures d'enterrement des victimes et l'interdiction d'utilisation illégale des eaux usées.

Le ministre a affirmé dans ce sens que le gouvernement œuvrera à accompagner les collectivités territoriales et les circonscriptions dans le processus de retour progressif à la normale, après la levée du confinement, à travers des mesures appropriées, notamment l'activation de leur prérogative liée à la préservation de la santé publique, des fonctionnaires et des usagers des services publics.

Grâce aux Hautes orientations Royales, le Maroc a agi avec fermeté et pris des mesures préventives et de solidarité nécessaires, d'une manière anticipée et courageuse, selon une approche stratégique et méthodique bien étudiée, ce qui a permis de réaliser des résultats positifs, s'est-il félicité.

Mais face à la menace qui persiste, le ministre a appelé l'ensemble des citoyennes et des citoyens à rester vigilants et à respecter les mesures de prévention annoncées, soulignant que la prochaine étape a besoin de plus de vigilance et d'un sens élevé de citoyenneté et d'adhésion effective, en vue de renforcer les efforts nationaux déployés pour la préservation des acquis auxquels a contribué tout le monde, a dit le ministre.

L'histoire retiendra la politique sage et la célérité de l'intervention de l'Etat marocain dans la riposte, en prenant des mesures souveraines et proactives en vue de protéger la santé du citoyen et en plaçant ses intérêts à la tête des priorités et des grands choix nationaux, a-t-il conclu.

Nouvelles étapes pour lever le confinement

Le Maroc entamera bientôt de nouvelles étapes pour la levée du confinement et l'assouplissement des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation de Covid-19, a indiqué le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit devant la Chambre des représentants, soulignant que d'ici la fin de la semaine, "nous entamerons de nouvelles étapes pour lever le confinement et alléger les mesures" prises pour endiguer la pandémie.

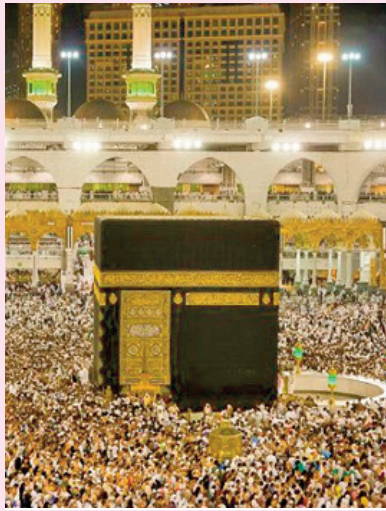
A cette occasion, le ministre de l'Intérieur a affirmé que la levée du confinement ou de l'état d'urgence sanitaire ne signifie nullement l'élimination du coronavirus. "Nous aurons à vivre avec ce virus", a-t-il dit, notant que les mesures sanitaires doivent être respectées de tous, "ce qui nous permettra de retrouver au plus vite une vie normale ou presque".

Pèlerinage

Le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Lahmed Taoufik, a indiqué, lundi à Rabat, qu'il n'y a pas de nouvelles concernant le pèlerinage cette année, tant que les autorités saoudiennes n'ont pas officiellement communiqué sur la question.

Lors de la séance plénière hebdomadaire à la Chambre des représentants, il a rappelé que le ministère avait reçu, en mars dernier, une correspondance du ministre saoudien du Hajj, qui demande d'attendre avant de conclure les contrats relatifs aux services d'hébergement, de transport et de subsistance, poursuivant que ces contrats sont généralement conclus plusieurs mois à l'avance.

À ce titre, lors d'une réunion de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale, des affaires islamiques et des Marocains résidant à l'étranger, tenue le 28 mai dernier à la Chambre des représentants, il avait affirmé que "nous ne disposons d'aucune notification ou communication officielle de la part du ministère saoudien du Hajj concernant ce qui va se passer lors des prochains jours (...), néanmoins nous avons une correspondance du ministre saoudien, depuis le mois de mars, qui demande d'attendre avant de conclure les contrats".



Migrants clandestins

À un passage frontalier de Dahmar, entre nos provinces sahariennes et la Mauritanie, de vives tensions ont eu lieu entre des migrants clandestins subsahariens, au nombre de 68 et des éléments des forces de l'ordre marocaines, ont rapporté lundi plusieurs sites d'information sénégalais.

"Des dizaines de Subsahariens dont des Sénégalais sont bloqués à Dahmar", lit-on dans ces sites d'information. De vives tensions ont éclaté entre les forces marocaines et "ces personnes désireuses de rejoindre la Mauritanie", précisent les médias qui ont publié des vidéos de la scène.

Les mêmes sources détaillent que "68 Africains dont 32 Sénégalais sont actuellement coincés à Dahmar" suite au refus des autorités marocaines de les laisser traverser vers la Mauritanie. "Parmi ces Sénégalais se trouvent quatre femmes, dont une est enceinte", précisent les sources qui soulignent qu'"ils souhaitent rentrer dans leur pays".

L'ONG Horizon sans frontières a mis en garde, récemment, les autorités sénégalaises sur le fait que ces personnes ont exprimé, il y a deux jours, "leur intention de forcer le passage au péril de leur vie".

Mohamed Benabdelkader : 1.370 détenus libérés à l'issue de procès à distance

2.174 audiences tenues et 33.492 affaires mises au rôle du 27 avril au 12 juin

1.370 détenus ont été libérés à l'issue de procès à distance dans les différents tribunaux du Royaume, du 27 avril au 12 juin, a annoncé, lundi à Rabat, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Intervenant lors de la séance hebdomadaire à la Chambre des représentants, le ministre a indiqué que ces détenus ont soit bénéficié d'une liberté provisoire, soit ont été déclarés innocents, soit ont vu leur peine réduite.

Sur cette même période, 2.174 audiences ont été tenues et 33.492 affaires mises au rôle, concernant 37.332 détenus, a poursuivi M. Benabdelkader.

En outre, le ministre a mis en exergue les mesures mises en place par son département, en collaboration avec les acteurs concernés lors de la période d'urgence sanitaire, afin de protéger les magistrats, greffiers, fonctionnaires de la justice, usagers et justiciables, précisant que les plaidoiries ont été suspendues dans les différents tribunaux du Royaume, tandis que les services numériques et les échanges électroniques ont été renforcés.

Le ministre a, à cet effet, évoqué les services à distance mis en place pour limiter le déplacement des usagers et des justiciables aux tribunaux et à l'administration centrale, notamment via le portail électronique mahakim.ma.

Par ailleurs, le ministre a révélé des statistiques couvrant la période du 20 mars au 12 juin 2020, indiquant que 51.741 demandes d'obtention du registre du commerce ont été traitées, en plus de 15.644 demandes d'extrait de casier judiciaire et 2.827 demandes de dépôt des listes synthétiques des socié-



tés commerciales.

Dans ce sens, Mohamed Benabdelkader a souligné que 1.546.213 recherches ont été effectuées sur la plateforme mahakim.ma, 514 avocats ont créé des comptes sur la plateforme d'échange électronique des avocats avec les tribunaux et 1.170 requêtes ont été déposées sur cette plateforme électronique.

Ces mesures ont également concerné l'organisation et la prévention dans les lieux de travail, à travers

la distribution de près de 275.000 masques de protection et 15.000 flacons de produit désinfectant, le lancement de plus de 5.000 opérations de stérilisation et de désinfection des tribunaux, l'adoption d'un horaire de travail rotatif entre les fonctionnaires, tout en accordant des facilités aux femmes-fonctionnaires et femmes enceintes.

En outre, les concours ont été reportés, de même que les entretiens oraux de la 44ème promotion des ma-

gistrats, alors que le dispositif de procès à distance a été déployé.

Le ministre a conclu que ces mesures "ont eu un rôle positif et efficace dans la protection des fonctionnaires de la justice", mettant en relief le rôle pionnier du ministère de la Justice, au côté de ses partenaires, pour assurer des conditions sanitaires favorables dans les tribunaux et garantir la performance continue des services juridiques aux citoyens, à la lumière de ces circonstances particulières.

Rapatriement de 108 touristes marocains bloqués aux Iles Canaries



318 de nos compatriotes rapatriés de Barcelone ont été débarqués à Oujda



1 08 touristes marocains, dont 5 bébés, bloqués en Espagne dans le contexte de l'état d'urgence décrété suite à la propagation du Covid-19, ont été rapatriés, lundi, depuis Grande Canarie à bord d'un vol à destination de Laâyoune.

Cette opération, initiée par le Consulat général du Maroc à Las Palmas et l'ambassade du Royaume à Madrid en coordination avec les autorités espagnoles, a bénéficié en particulier aux personnes souffrant de problèmes de santé ou de maladies chroniques, ainsi qu'aux personnes âgées, les touristes en situation de précarité et les enfants mineurs.

Elle s'est déroulée dans le respect total des mesures de précaution et du protocole sanitaire en vigueur, sous la supervision des services concernés.

Les bénéficiaires de cette opération, réunis au point de rassemblement au Centre civique "La Ballena" de Las Palmas, ont regagné l'aéroport de Grande Canarie à bord de trois bus mis à leur disposition par le consulat général du Royaume avant d'effectuer les formalités d'enregistrement de manière fluide et ordonnée.

Dans une déclaration à la MAP, le consul général du Maroc à Las Palmas, Ahmed Moussa, a relevé que l'opération s'est déroulée de "manière satisfaisante" avec la coopération des autorités espagnoles compétentes et en coordination avec l'ambassade du Maroc à Madrid.

"Le nombre total des bénéficiaires de cette opération s'élève à 108, dont 5 bébés et un mineur", a ajouté le diplomate marocain, précisant que la majorité des bénéficiaires est originaire des provinces du Sud du Royaume.

Le gouvernement marocain, conformément aux Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, a pris en charge tous les frais liés à la mise en œuvre du programme de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger, dont ceux des Iles Canaries, a-t-il poursuivi.

Les autorités marocaines prendront également en charge tous les frais liés au logement et aux tests de dépistage au nouveau

coronavirus (Covid-19), dans le respect le plus strict du protocole sanitaire en vigueur pendant les jours de confinement de ces bénéficiaires au Maroc, a noté Ahmed Moussa.

A cette occasion, les bénéficiaires se sont félicités du déroulement de cette opération dans de bonnes conditions et salué les efforts déployés par la cellule de crise mise en place par le consulat du Royaume à Las Palmas.

Dans ce contexte, O. Bouazzaoui, originaire de Rabat et bloqué à Tenerife depuis le 7 mars dernier, a souligné, dans une déclaration à la MAP, que les Marocains bloqués aux Iles Canaries ont été accompagnés depuis le début de cette crise sanitaire par les services consulaires n'ayant ménagé aucun effort pour venir en aide aux touristes bloqués dans les différentes Iles de l'archipel.

L. Jeba, de la région de Dakhla-Oued Eddahab, a, pour sa part, tenu à remercier l'initiative prise par les autorités marocaines, sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, de rapatrier les Marocains bloqués à l'étranger. "Je suis arrivé à Las Palmas le 11 mars avec ma famille. Après la suspension des vols, nous avons bénéficié de l'accompagnement et de la prise en charge fournis par les services consulaires", a-t-il dit dans une déclaration similaire.

De son côté, H. Elatrach, cadre bancaire originaire de Laâyoune, a indiqué que toutes les conditions ont été réunies pour garantir le succès du séjour et de rapatriement des touristes marocains bloqués aux Iles Canaries.

Il s'agit du quatrième groupe concerné par cette opération en Espagne après les rapatriements effectués depuis Malaga, Madrid et Barcelone.

En effet, 318 personnes, dont des enfants et des bébés, sont arrivées à l'aéroport d'Oujda-Angad.

Trois avions de Royal Air Maroc (RAM) en provenance de Barcelone ont atterri, lundi après-midi, à l'aéroport d'Oujda-Angad avec à bord respectivement 106, 104 et 108 citoyens marocains.

A leur arrivée, ces personnes, munies de

leurs masques de protection, ont pu effectuer les formalités douanières et récupérer leurs bagages de manière fluide et ordonnée dans le respect des mesures de précaution, sous la supervision des services concernés.

Elles ont ensuite embarqué dans des bus, désinfectés auparavant, à destination d'un établissement hôtelier de la ville de Saïdia, où elles seront soumises aux tests de dépistage au nouveau coronavirus (Covid-19) et seront confinées selon les procédures sanitaires en vigueur.

Ces trois vols s'inscrivent dans le sillage de la poursuite de l'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger lancée il y a plus de deux semaines, a déclaré à la MAP le directeur de l'aéroport d'Oujda-Angad, Mohcine Benhaddouche, notant que cette opération se déroule dans de très bonnes conditions et dans le respect des normes sanitaires et des recommandations de l'Organisation internationale de l'aviation civile.

Il a assuré dans ce sens que toutes les dispositions sanitaires nécessaires ont été prises pour le bon déroulement de cette opération et ce, avec le concours de l'ensemble des services opérant au sein de l'aéroport, sous le contrôle du ministère de la Santé.

Rappelant que le personnel de l'aéroport a bénéficié de sessions de formation en matière de gestion de ce genre d'opérations, il a indiqué que des moyens ont été déployés pour réduire le risque sanitaire, comme le port de masques, la mise en place de distributeurs de gels hydroalcooliques et de caméras thermiques, en sus des mesures de distanciation physique.

Par ailleurs, des dispositions ont été prises en considération afin que le temps de passage de ces personnes rapatriées soit le plus court possible, dans le but de minimiser le risque éventuel de contagion, a-t-il encore ajouté.

Approchées par la MAP, des personnes rapatriées ont fait part, à cette occasion, de leur joie de regagner la mère patrie et de leur satisfaction de l'accueil et des dispositions prises au niveau de l'aéroport d'Oujda pour

l'accélération des différentes procédures et pour la protection de la santé des citoyens.

Ils ont tenu dans ce sens à exprimer leurs remerciements à S.M le Roi Mohammed VI pour cette noble initiative, mettant en avant les mesures efficaces prises au Maroc, conformément aux Hautes orientations Royales, pour stopper la propagation du coronavirus et garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble des citoyens.

Ils ont de même mis l'accent sur les efforts déployés par les consulats et l'ambassade du Royaume du Maroc en Espagne, ainsi que sur la mobilisation de l'ensemble des autorités et parties intervenant dans cette opération.

A noter que 289 Marocains, dont des enfants et des bébés, étaient arrivés, vendredi dernier, à l'aéroport d'Oujda-Angad à bord de trois vols successifs en provenance de Madrid, opérés dans le cadre du rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger en raison de la pandémie du nouveau coronavirus.

De même, 310 Marocains, dont 10 bébés, bloqués en Espagne, ont été rapatriés mercredi dernier à bord de trois vols arrivés à Tétouan en provenance de la région d'Andalousie (Sud d'Espagne).

Au total, plus de 900 personnes ont été rapatriées depuis l'Espagne, ce qui constitue une accélération de la cadence des opérations de rapatriement qui devront concerner prochainement d'autres régions et pays.

Toutes ces opérations suivent le même protocole sanitaire, avec des tests de dépistage au virus à l'arrivée et un confinement de neuf jours dans le cadre du suivi médical nécessaire, le but étant de s'assurer que ces personnes ne constitueront pas un danger pour elles-mêmes ou leurs familles et voisins.

Ces opérations, qui font suite au discours du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, devant la Chambre des conseillers annonçant le début du rapatriement, se dérouleront dans le droit fil de la stratégie globale mise en place au Maroc conformément aux Hautes orientations de S.M le Roi Mohammed VI.

90% des cas d'infection au Covid-19 remontés chaque jour grâce à Wiqaytna

Le cap d'un million de téléchargements dépassé, soit 5% de la population équipée de téléphone mobile



L'Association des utilisateurs des systèmes d'information au Maroc (AUSIM) a organisé le 10 juin 2020, un webinar sous le thème «Wiqaytna : Eclairage !», avec la participation de Zouheir Lakhdissi, PDG de Dial Technologies, l'un des développeurs de l'application Wiqaytna, et Adel Benyoussef, Executive VP chez Exceleerate Systems, une entreprise spécialisée dans la Big Data, le digital et l'intelligence artificielle.

L'objectif du webinar a été d'apporter des éclaircissements sur l'utilité de l'application Wiqaytna et de sensibiliser sur son utilisation, tout en répondant aux interrogations qui ont suivi son lancement, notamment celles relatives à la protection des données personnelles.

Sur ce point, Zouheir Lakhdissi a précisé que dans un souci de transparence, le code source de l'application a été partagé avec la communauté des développeurs, «ce qui constitue une première au Maroc», selon lui. De même, l'application repose sur le principe du volontariat, l'utilisateur a le choix de la télécharger et de remonter les informations ou pas. Aussi, l'application recueille des informations de proximité relatives aux identifiants cryptés et non pas des informations de contact. Aucune donnée personnelle n'est collectée,

souligne le PDG de Dial Technologies.

«La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) a été associée dès le début du développement de l'application, soit début avril, et a donné son accord. Elle a même mis en place un comité ad-hoc pour suivre le développement de l'application et audité ce qui a été mis en place», précise, par ailleurs, Zouheir Lakhdissi.

Concernant la fiabilité de l'application, il faut savoir qu'aujourd'hui 90% des cas remontés chaque jour ont pu l'être grâce à l'application Wiqaytna, s'est-il félicité.

Pour le DG de Dial Technologies, l'application a permis de digitaliser le processus de suivi de la propagation du Covid-19 et a démontré largement son efficacité, puisqu'elle permet de remonter des cas positifs et des cas contacts d'une manière précise.

Pour Adel Benyoussef, ce genre d'application de traçage a démontré ses preuves dans près de 35 pays. «Le cap d'un million de téléchargements a été largement dépassé au Maroc, ce qui représente 5% de la population équipée de téléphone mobile. Maintenant, il faut fournir davantage d'efforts en marketing et communication pour promouvoir l'utilité de l'application et gagner la confiance du citoyen, et aussi pour contrer les fausses informations qui cir-

culent sur Internet», a-t-il déclaré.

Le webinar, qui a duré plus de deux heures, a été un franc succès, puisque suite à un sondage réalisé au cours de l'événement, 86% des participants disposent désormais d'une idée précise sur la nécessité d'installer ou non l'application. Si 46% des participants étaient favorables à l'application avant le webinar, 42% l'ont été suite aux échanges avec les intervenants.

Par ailleurs, 72% des questionnés ont jugé que leur niveau de confiance dans l'application, du point de vue de la protection des données, est «bon», et 23% «très bon».

Pour la question relative à l'efficacité de l'application dans la lutte contre la pandémie, 91% des sondés estiment que ce type d'application est fiable et nécessaire pour limiter la propagation du Covid-19.

Quid de l'AUSIM ?

L'Association des utilisateurs des systèmes d'information au Maroc (AUSIM) est une association à but non lucratif créée en avril 1993.

Comptant parmi ses adhérents nombre de structures de premier plan, tant au niveau organisationnel que managérial (offices, banques, assurances, entreprises industrielles...), l'AUSIM œuvre activement dans l'esprit de développer et de vulgariser l'usage des technologies de l'information et du digital au Maroc.

La vision de l'AUSIM 2018-2020 est baptisée «DISRUPT» et s'articule autour de sept piliers :

1. Dynamiser l'utilisation du digital à travers les actions que l'AUSIM entreprend dans l'écosystème IT.
2. Identifier et accompagner les PME, afin d'adopter le digital comme levier de développement.
3. Sensibiliser la société sur l'utilisation du digital dans un cadre éthique, responsable et bien gouverné.
4. Renforcer le retour d'expérience entre membres de l'AUSIM.
5. Updater les universités par les retours d'expérience AUSIM afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'IT et du digital.
6. Participer aux travaux relatifs à la normalisation et à la régulation du digital conduits par les instances gouvernementales.
7. Transformer les innovations des start-up et universités en Proof of concept.

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Levée de boucliers des ONG des droits de l'Homme contre la terreur polissarienne

Le climat de terreur instauré par les séparatistes dans les camps de Tindouf suscite l'indignation des organisations de la société civile à Laâyoune qui demandent à l'Algérie d'assumer sa responsabilité juridique et morale en faisant cesser les violations massives des droits de l'Homme commises sur son territoire par son rejeton, le Polisario.

Ainsi, le Réseau indépendant des droits de l'Homme a dénoncé les violations "systématiques" des droits des personnes séquestrées à Tindouf, dont la dernière en date est la condamnation d'un septuagénaire innocent à 5 ans de prison ferme, pour détourner l'attention de l'opinion publique sur la collusion entre le Polisario et les réseaux de trafic de drogue et du crime organisé.

Cette ONG s'inquiète dans un communiqué transmis à la MAP du "mutisme" observé par la communauté internationale et les organisations de défense des droits de l'Homme face à la vague de répression contre les opposants dans les camps de Lahmada, et demande au Polisario de respecter les droits d'expression, de mouvement et à un procès équitable des citoyens marocains d'origine sahraouie.

Le réseau exhorte l'Algérie à exercer des pressions sur son

pantin pour arrêter cette répression sanglante contre les personnes se trouvant sur son territoire.

L'Observatoire du Sahara pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme s'élève énergiquement, de son côté, contre les procès arbitraires et les arrestations des blogueurs, journalistes et militants des droits de l'Homme opérées dernièrement par les milices du Polisario pour faire taire toute opposition à leur politique suicidaire.

"Il s'agit d'une révolte sans précédent contre la corruption, le détournement des aides humanitaires et la pensée unique qui règnent dans ces camps", a déclaré à la MAP la présidente de l'Observatoire, Aicha Duihi, relevant que ce climat de "révolte" est le résultat de l'absence de toute perspective de solution au calvaire enduré par les séquestrés, en raison du refus des séparatistes de toute offre sérieuse de règlement du différend sur la question du Sahara.

Elle a invité l'Algérie, qui a délégué au Polisario l'autorité sur une partie de son territoire, à assumer sa responsabilité morale et juridique en faisant cesser les atteintes répétées aux droits de l'Homme et à l'intégrité physique des opposants, journalistes et militants des droits de l'Homme



commises sur son territoire, exhortant la communauté internationale à exercer des pressions sur Alger pour honorer ses obligations en vertu de la Charte des Nations unies et du droit international.

La Ligue du Sahara pour la démocratie et les droits de l'Homme a fustigé, pour sa part, "le climat de peur et de terreur" que fait régner la "vieille garde" du Polisario dans les camps de Tindouf, en déniaut aux séquestrés les droits d'expression, de mouvement et de choisir librement leurs gouvernants.

Dans une déclaration à la

MAP, le président de la Ligue, Hamada El Bihi, rappelle la vague de disparitions forcées et d'arrestations arbitraires qui a ciblé ces dernières semaines les opposants et des militants des droits de l'Homme dans les camps.

Une fois arrêtées, ces personnes sont victimes de procès injustes devant des soi-disant tribunaux militaires en violation du droit et des conventions internationales, a expliqué Hamada El Bihi, lui-même ayant subi les affres de la séquestration à Tindouf et de la déportation à Cuba et au Venezuela.

Après avoir déploré l'absence

de réaction de la part des organisations internationales face à la répression qui a été érigée en mode de gouvernance dans les camps, le président de la Ligue du Sahara pour la démocratie et les droits de l'Homme a appelé l'Etat algérien à assumer ses obligations pour la protection des séquestrés, dans la mesure où ses procès militaires et ses violations massives des droits de l'Homme se passent sur son territoire, et à s'impliquer dans la recherche d'une solution à ce différend sur la base de l'autonomie proposée par le Maroc pour mettre fin aux souffrances des séquestrés.

Les perspectives de relance post-Covid-19 examinées à Dakhla

Le Comité régional de veille économique de Dakhla-Oued Eddahab a tenu lundi sa deuxième réunion, avec pour objectif de mettre en place des mécanismes efficaces pour gérer les impacts de la pandémie du Covid-19 et adopter les mesures nécessaires d'accompagnement pour en atténuer les effets socio-économiques.

Présidée par le wali de la région de Dakhla-Oued Eddahab, gouverneur de la province d'Oued Eddahab, Lamine Benomar, et le gouverneur de la province d'Aousserd, Abderrahman El Jaouhari, cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité de veille économique (CVE), a été l'occasion de présenter une panoplie de propositions et de recommandations pour surmonter cette situation exceptionnelle et examiner les perspectives de relance de tous les secteurs économiques au niveau de la région.

Cette réunion a été aussi l'occasion de présenter les données et indicateurs inhérents à l'impact de la pandémie sur les plans économique et social dans la région et de faire le suivi de la mise en œuvre de la batterie de mesures prises pour endiguer les répercussions économiques et so-

ciales de la propagation du nouveau coronavirus.

Ouvrant les travaux de cette réunion, le wali de la région a souligné la nécessité d'accompagner l'ensemble des secteurs professionnels de commerce, du tourisme, de la pêche, de l'agriculture, d'industrie et de services, plaidant pour l'intensification des efforts de l'ensemble des acteurs régionaux pour contribuer à l'action participative visant à mettre en place un plan bien ficelé pour la redynamisation de l'économie régionale.

Il a, de même, indiqué que la situation actuelle nécessite la mobilisation de tous les acteurs régionaux pour contribuer aux efforts d'élaboration d'un plan de relance de l'économie régionale au cours de la période post-confinement dans le cadre du CVE de la région en tant que mécanisme visant à diagnostiquer la situation économique.

Pour sa part, le délégué régional du tourisme, Daif Allah Andour, a indiqué que la délégation du tourisme mène des concertations en collaboration avec les professionnels du tourisme et autres partenaires, afin de les fédérer autour d'un programme d'animation susceptible de booster l'offre actuelle et d'améliorer l'at-

tractivité de la destination Dakhla à travers la valorisation de créneaux à haute valeur ajoutée.

Dans cette lignée, il a noté que ce programme permettra également la création d'un contexte incitatif de développement et d'élargissement du produit touristique, ainsi que la création d'opportunités d'embauche et d'auto-emploi pour les jeunes.

De son côté, le délégué des pêches maritimes à Dakhla, Al Mustapha Ouchenki, a indiqué qu'en dépit de l'état d'urgence sanitaire, le secteur de la pêche maritime a maintenu ses activités et l'opération de retour des pêcheurs marins à Dakhla se poursuit normalement, en coordination avec les autorités locales, précisant que 1.400 pêcheurs ont entamé leur travail au niveau d'environ 60 navires de pêche.

De même, il a appelé à augmenter le nombre des analyses du Covid-19 effectuées au laboratoire pour les marins pêcheurs et les ouvriers des unités industrielles et à assurer les préparatifs pour le lancement de la campagne d'été de pêche de poule, à même d'achever et d'accélérer les procédures administratives permettant aux navires RSW (Refrigerated Sea Water) d'accéder au port.

Selon le directeur régional de l'agriculture, Hassan Agdim, les unités agricoles ont poursuivi leurs activités normalement en sauvegardant le même niveau de production, d'exportation et d'emploi (environ 4.000 travailleurs), tout en respectant toutes les mesures de précaution nécessaires.

Quelque 37.000 quintaux d'orge subventionnée ont été distribués par la Direction régionale de l'agriculture au profit des éleveurs dans la région dans le cadre de la mise en place d'un programme d'urgence pour atténuer les effets du retard des précipitations et assurer la protection du bétail dans la région au titre de l'année 2019-2020, a-t-il rappelé.

De même, les autres intervenants ont présenté leurs propositions et visions ayant pour objectif d'élaborer une feuille de route, en vue d'effectuer un diagnostic détaillé des effets de la pandémie et formuler des propositions pratiques pour atteindre les objectifs escomptés.

Cette réunion a été marquée notamment par la présence du président du Conseil de la région, El Khattat Yanja, des présidents des chambres professionnelles, des chefs des services extérieurs et d'acteurs économiques et sociaux.

La mémoire casablancaise mise à mal par des visées spéculatives



« Le monde post-Covid sera meilleur », a-t-on eu pour habitude d'entendre ces derniers temps. Malheureusement, force est de constater qu'à peine avons-nous mis un pied dans ce soi-disant meilleur et nouveau monde, que l'on commence déjà à être nostalgique du précédent. Déjà parce que, avant, la villa Mauvillier existait encore. Ensuite, car le projet de destruction de cette bâtisse, style Art déco, signée par l'architecte Gustave Cottet, n'aurait certainement pas pu voir le jour si la vigilance de la société civile n'était pas obnubilée, à raison, par la lutte contre le coronavirus et les mesures y aidant, dont le confinement.

Du coup, à présent, Casablanca se retrouve amputée de l'un de ses plus vieux monuments. Il ne restait plus que douze petites années à la villa Mauvillier, construite en 1932, pour fêter son centenaire. Au lieu de quoi, la bâtisse située au croisement des boulevards d'Anfa et de Zerktouni a été sans crier gare enfouie à jamais dans les méandres du passé. Seuls les photographies et les souvenirs des uns et des autres pourront désormais la ressusciter et lui redonner un souffle de vie. Une situation aux antipodes du sort qui aurait dû lui être réservé, à savoir faire partie d'un dossier de sauvegarde réalisé par l'Agence urbaine à l'instar de la zone relevant de la préfecture de Sidi Belyout », s'insurge l'Association Casamémoire dans un communiqué. Pis, l'Association qui vise la promotion et la sauvegarde du patrimoine architectural du XX^e siècle de la capitale économique ne comprend toujours pas « comment l'agence a elle-même autorisée la démolition ». Et ce n'est pas tout. Les griefs de Casamémoire sont légion.

Sans aucune prétention, les membres de l'Association sont restés interdits face à l'absence de concertation avec la société civile et notamment Casamémoire. Un reproche légitime

puisque « nous faisons partie de la commission de pilotage relative à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine du grand Casablanca créée par sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2015 », précise ledit communiqué. Entre-temps, les réunions se sont multipliées. Une étude a même été lancée par l'Agence urbaine de Casablanca (AUC) dédiée à l'élaboration d'un plan de sau-

vegarde et de valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager du cœur historique de la métropole dont l'arrondissement de Sidi Belyout duquel relève la villa Mauvillier. De toute évidence, il n'y avait pas de place pour cette dernière entre les 2000 unités bâties et à peu près 30 espaces urbains, appartenant à différents héritages liés aux grands courants urbanistiques et architecturaux (Néo-moresque, Art déco, moderne, post-moderne, international...) et constituant l'inventaire inhérent à cette démarche.

Maintenant que la villa Mauvillier a été détruite, quid des immeubles Art déco que l'on doit au célèbre architecte Gustave Cottet ? Leur réserve-t-on le même sort ? Une démolition sans autorisation ? Dorénavant, la crainte que le cauchemar se répète concernant l'immeuble Escot (1929), à l'angle de la rue Oudjari et de la rue Abdellah El Mediouni (ex-Coli), ou encore à l'immeuble Domerc (1934), à l'angle des rues de Karatchi et Mohamed Laaroussi, prend forme. Sans oublier le mythe immeuble situé sur le rond-point Mers Sultan et la rue Hadj Omar Riffi.

Bref, vous l'aurez compris, dans ce nouveau monde, les autorités locales ne laissent que peu de place à l'histoire. Une manière de rappeler qu'il leur est plus facile de détruire que de rénover comme en atteste la Casablancaise. Anciennement nommé Stade Lyautey, ce stade au cœur de la capitale économique aurait dû faire peau neuve depuis plusieurs mois. Les travaux de réhabilitation ont été lancés en septembre 2018 pour une livraison prévue 18 mois plus tard, soit début 2020. Or, au moment où l'on écrit ces lignes, la Casablancaise est toujours aussi délabrée. Et ce n'est pas demain la veille que cela risque de changer et la nostalgie de s'estomper. Normal, celle-ci refait toujours surface lorsque le présent n'est pas à la hauteur du passé.

Chady Chaabi



La villa Mauvillier rasée de la carte en plein confinement

Extrait de la liste des bâtiments inscrits au bulletin officiel

1. Inscription des façades de l'immeuble Bessonnet : arrêté n° 411.00 du 14 mars 2000 – Bulletin officiel n°4795 du 15 mai 2000.
2. Inscription de l'Aquarium : arrêté n°1.299.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
3. Inscription du Jardin Merdoukh (Murdoch) : arrêté n°1.300.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
4. Inscription des Abattoirs municipaux : arrêté n°1.301.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
5. Inscription du Palais de la foire : arrêté n°1.302.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
6. Inscription de la Villa Violetta : arrêté n°1.303.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
7. Inscription de la Villa les Tourelles : arrêté n°1.303.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
8. Inscription de la Villa Suisse : arrêté n°1.303.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
9. Inscription de la Villa dite Rouge : arrêté n°1.302.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
10. Inscription de la Villa dite Ronde : arrêté n°1.299.03 du 27/06/2003 – Bulletin officiel n°5134 du 14/08/2003.
11. Inscription de l'Eglise « Sacré Cœur » : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
12. Inscription du Bâtiment de la Poste : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
13. Inscription du Bâtiment de la Trésorerie régionale : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
14. Inscription du Siège de la Wilaya : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
15. Inscription du Palais de Justice place Mohammed V : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
16. Inscription du Siège de la Banque commerciale du Maroc Bd Driss Lahrizi : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
17. Inscription du Siège de la Banque du Maroc : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
18. Inscription du Bâtiment de la Préfecture du Mechouar : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
19. Inscription du Marché central : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
20. Inscription de l'immeuble Maret : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
21. Inscription de l'immeuble El Glaoui : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
22. Inscription de l'immeuble Maroc Soir : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
23. Inscription de l'immeuble Assayag : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
24. Inscription de l'Hotel Volubilis : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.
25. Inscription de l'Hotel Excelsior : arrêté n°2.010.03 du 10/07/2003 – Bulletin officiel n°5166 du 04/12/2003.

A consulter en intégralité sur libe.ma

Jamal Idrissi Bouzidi

La relance de l'économie devra se faire avec restriction et sous contrôle

Entretien

Le pneumo-allergologue Jamal Idrissi Bouzidi revient, dans un entretien accordé à la MAP, sur les critères sanitaires retenus pour la mise en place du plan d'allègement du confinement, les grands défis de l'étape actuelle et les critères à prendre en compte pour une levée totale du confinement sanitaire.



Quels sont, à votre avis, les critères sanitaires retenus pour la mise en place du plan d'allègement du confinement avec l'établissement des deux zones I et II ?

Le Maroc a tiré profit des expériences internationales réussies dans la lutte contre le nouveau coronavirus de pays comme la Chine, la Corée du Sud, Singapour ou encore l'Allemagne et a évité les résultats catastrophiques des expériences qui ont échoué. Les critères retenus pour la mise en place de ce plan étaient donc purement scientifiques et objectifs.

Toutefois, il existe des pays qui n'ont pas imposé le confinement sanitaire dans tout le pays, à l'instar de la Chine qui l'a appliqué seulement sur les zones et les régions touchées par le Covid-19.

Le Maroc a, de ce fait, adopté ce même plan lors de cette deuxième étape en allégeant le confinement sanitaire de façon plus développée dans les régions où le nombre d'infections et de cas actifs et le taux de reproduction du virus (R0) étaient nuls ou

presque, outre l'absence de cas en réanimation, à l'instar de la zone I.

Mais en ce qui concerne la zone II, les cas actifs sont encore nombreux, l'enregistrement de cas positifs au coronavirus n'a pas cessé et le R0 atteint toujours un certain niveau. Heureusement, le R0 au Maroc est actuellement en dessous de 0,7 et les experts internationaux sont unanimes que lorsque le virus n'est pas d'une grande férocité, tel est le cas du Maroc, l'on peut, à partir d'un taux situé entre 0,7 et 0,9, commencer la levée du confinement sanitaire.

Cette répartition est également louable dans la mesure où elle permet une compétitivité positive entre les différentes provinces afin que celles relevant de la zone II fassent plus d'efforts pour bénéficier des mêmes mesures d'assouplissement de la zone I, tandis que cette dernière devra tâcher de préserver ses acquis pour ne pas tomber dans la deuxième zone.

Par ailleurs, il faudrait, à mon avis, aller plus loin que cela en appliquant ce même plan sur les

quartiers des villes comme Casablanca, Rabat ou Salé, etc, en maintenant le confinement sanitaire et les restrictions qui vont avec dans les quartiers où il y a des foyers de contamination et en les allégeant dans ceux où les cas d'infection sont nuls.

Selon vous, quels sont les grands défis entourant l'étape actuelle ?

L'étape actuelle est très importante et la prochaine sera décisive et sensible. Ceci dit, nous devons traverser la présente étape avec succès comme nous l'avons fait durant celle qui l'a précédée.

La présente étape consiste également à éradiquer la maladie en atteignant le R0 nul et en n'enregistrant plus de cas actifs ou de nouvelles contaminations.

La relance de l'économie nationale devra aussi s'effectuer avec restriction et contrôle et prévenir la future étape, en apprenant les bons gestes qui deviendront une tradition dans notre vie quotidienne et qui consistent à respecter la distance de sécurité, le port du masque et les règles d'hygiène, surtout dans

les lieux fermés où le taux d'infection est 4 à 10 fois plus grand, contrairement aux espaces ouverts où celui-ci est très faible.

Quels sont les critères à prendre en compte pour une levée totale du confinement sanitaire ?

Les chiffres enregistrés jusque-là au Maroc permettent, en effet, de lever le confinement sanitaire. Cependant, afin d'éviter les répercussions qui pourraient être graves, le Royaume a veillé à ce que la santé du citoyen vient avant toute chose, quoique le R0 au Maroc est situé à moins de 0,7 et que la levée du confinement sanitaire est tolérable à partir d'un taux en dessous de 0,9. La décision des ministères de l'Intérieur et de la Santé de regrouper les cas actifs Covid-19 et les futurs cas positifs dépistés au sein de deux structures sanitaires spécialisées, localisées à Benslimane et Benguerir est aussi très importante dans la mesure où elle permet de reprendre les activités hospitalières et sanitaires essentielles et limite considérablement la propagation du virus.



La situation épidémiologique est extrêmement grave à Pékin



La situation épidémiologique à Pékin est "extrêmement grave", averti mardi la mairie, avec une centaine de cas de Covid-19 recensés depuis la semaine dernière dans la capitale chinoise après l'émergence d'un nouveau foyer.

La ville a entrepris le dépistage de dizaines de milliers d'habitants. Ce regain survient alors que le pays, où a été repéré le nouveau coronavirus fin 2019, avait pratiquement éradiqué l'épidémie.

Le ministère de la Santé a fait état mardi de 27 nouveaux malades à Pékin, ce qui porte à 106 le nombre total de cas enregistrés depuis cinq jours dans la métropole, qui n'avait pas connu de nouvelle contamination depuis deux mois.

Ce regain de contagion est parti de l'immense marché de gros de Xinfadi, dans le sud de la capitale, où le coronavirus a été repéré la semaine dernière. Des cas ont également été constatés sur d'autres marchés, désormais fermés.

Au total, la municipalité a ordonné le confinement de près de 30 zones résidentielles. Leurs milliers d'habitants n'ont plus le droit d'en sortir mais peuvent être ravitaillés.

"La situation épidémiologique dans la capitale est extrêmement grave", averti devant la presse Xu Hejian, un porte-parole de la mairie, parlant de "course contre la montre" contre le coronavirus.

La panique n'a cependant pas encore gagné Pékin, où seulement neuf morts du Covid-19 ont été enregistrés depuis décembre, et zéro depuis la découverte du nouveau foyer.

Ce regain épidémiologique suscite toutefois la crainte d'une deuxième vague. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué suivre "de très près" la situation et évoqué l'envoi d'experts supplémentaires à Pékin.

Des responsables municipaux ont dit vouloir dépister tous les vendeurs des marchés, ainsi que les gérants de restaurants.

Zhao Honglei, le patron d'une épicerie, a indiqué à l'AFP que ses 13 employés avaient

tous été testés négatifs.

Ses clients semblaient rassurés, mais M. Zhao explique que les commandes en ligne ont été décuplées ces derniers jours. "Les gens ont peur de se retrouver dans des magasins bondés où ils pourraient être contaminés", a-t-il expliqué.

La ville de Pékin, qui compte 21 millions d'habitants, a porté sa capacité quotidienne de dépistage à plus de 90.000 personnes, selon l'agence de presse Chine nouvelle.

Sous 36 degrés, de nombreux Pékinois équipés de masques attendaient mardi dans un parc de se faire tester, a constaté l'AFP.

"J'essaie de ne pas trop aller dehors", explique une retraitée de 57 ans, Wu Yaling, qui dit habiter près d'un des marchés incriminés.

Lundi, la mairie a décidé de refermer les

sites sportifs et culturels. Et des villes chinoises ont annoncé la mise en quarantaine des voyageurs en provenance de Pékin.

La mairie de Pékin affirme avoir déjà fait désinfecter 276 marchés et 33.000 restaurants ou commerces alimentaires. Elle dit avoir fermé 11 marchés.

Sept zones résidentielles supplémentaires, sur les milliers que compte la cité, ont par ailleurs été confinées mardi. Elles s'ajoutent aux 21 déjà dans ce cas. Ces mesures ne concernent qu'une infime partie des Pékinois.

"Ce rebond épidémiologique va probablement être vite maîtrisé", estime Wu Hulin, un employé de 23 ans du secteur des nouvelles technologies. "Car je pense que la Chine fait du bon boulot comparé aux pays étrangers".

Depuis le 30 mai, quelque 200.000 personnes ont visité le marché de Xinfadi, où le virus a été découvert notamment sur des planches à découper du saumon d'importation.

Plus de 8.000 employés du lieu, qui fournissent 70% des fruits et légumes consommés à Pékin, ont été dépistés puis placés en quarantaine.

Le Centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC) a affirmé lundi que la souche découverte au marché correspondait à une souche repérée communément en Europe.

Mais "cela ne suffit pas à certifier qu'il provient de produits de la mer d'importation", a toutefois déclaré à la télévision l'épidémiologiste en chef du CDC, Wu Zunyou. "Cela a pu provenir d'une personne contaminée".

Du côté du Vieux continent et après des mois d'isolement à l'intérieur de leurs frontières nationales, les Européens ont en revanche retrouvé lundi la possibilité de voyager chez leurs voisins en raison du recul du coronavirus.

Estimant avoir maîtrisé la progression du Covid-19, l'Allemagne, la Belgique, la France et la Grèce ont rétabli la libre circulation avec tous les pays de l'Union européenne. Et la Commission européenne a lancé lundi un site internet pour guider les Européens qui souhaitent passer leurs vacances dans d'autres pays de l'UE.

Athènes, dont l'économie repose en grande

partie sur le tourisme, va plus loin et invite les voyageurs de plusieurs régions hors UE, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée du Sud, la Chine.

Dans l'île de Santorin et son paysage de carte postale, la population guette le retour des visiteurs internationaux. "Nous les attendons désespérément. Nous avons besoin d'eux, s'ils ne viennent pas comment allons nous survivre?", s'impatiente Michalis Drosos, dans son magasin de souvenirs.

L'Espagne ouvrira le 21 juin ses frontières avec tous les pays de l'Union européenne, sauf avec le Portugal.

En France, où le coronavirus a fait près de 30.000 morts, le ministre de la Santé Olivier Véran a estimé lundi que "le gros de l'épidémie est derrière nous".

Paris, ville la plus visitée d'Europe, retrouvait un peu plus son visage d'avant le virus, masques en sus. Les cafés et restaurants ont été autorisés à rouvrir leurs salles.

Premier pays européen touché, l'Italie, qui déplore plus de 34.000 morts, avait rouvert ses frontières dès le 3 juin. Mais deux nouveaux foyers ont été détectés ces derniers jours à Rome.

La Suède, où les mesures de précautions ont été plus souples et les cas de virus plus nombreux, est pour sa part la cible de mesures plus restrictives.

Au moins 8.000.202 cas d'infection, parmi lesquels 435.176 décès, ont été comptabilisés au total, notamment en Europe, continent le plus touché avec 2.417.902 cas (188.085 morts) et aux Etats-Unis, qui comptent le plus grand nombre de cas diagnostiqués (2.110.182) et de décès (116.114), selon un comptage réalisé par l'AFP à partir de sources officielles lundi à 22h00 GMT.

Le bilan quotidien aux Etats-Unis est resté lundi sous la barre des 400 morts pour le deuxième jour consécutif, l'un des bilans les plus bas depuis fin mars, mais le pays continue en revanche d'enregistrer quelque 20.000 nouveaux cas chaque jour.



L'Allemagne, la Belgique, la France et la Grèce ont rétabli la libre circulation avec tous les pays de l'Union européenne



Annuler le Hajj ou pas ?

Riyad face à un choix cornélien pour le grand pèlerinage

Limitier le nombre de pèlerins ou annuler le Hajj en raison de la maladie Covid-19? A quelques semaines du grand pèlerinage annuel à La Mecque, l'Arabie Saoudite se trouve face à un choix délicat.

Prévu fin juillet, le "Hajj" est l'un des plus grands rassemblements au monde. Mais alors que le temps presse, le royaume n'a toujours pas dit ses intentions.

En 2019, le pèlerinage, que tout fidèle musulman est censé accomplir au moins une fois dans sa vie s'il en a les moyens, a attiré quelque 2,5 millions de fidèles.

Une telle affluence semble exclue cette année: Riyad a demandé dès fin mars aux pays musulmans --chargés de sélectionner les pèlerins candidats, payer d'avance leurs frais d'hébergement et transports, etc.-- de reporter leurs préparatifs.

"Cela va se jouer à pile ou face pour maintenir le Hajj ou l'annuler complètement", soupire auprès de l'AFP un responsable d'un pays

d'Asie du Sud. "La décision sera bientôt prise et annoncée", assure de son côté un responsable saoudien.

L'Indonésie, pays musulman le plus peuplé, a pris l'"amère et difficile" décision de renoncer au Hajj, tout comme la Malaisie et Singapour.

Le Sénégal a dit lui suspendre "toutes les formalités pour le voyage" des pèlerins. D'autres pays --de l'Égypte au Maroc en passant par la Turquie ou le Liban-- attendent toujours une décision de Riyad.

En France, les fidèles ont été appelés par le Conseil français du culte musulman à "différer" leur pèlerinage à 2021.

En raison de la promiscuité entre pèlerins, le Hajj peut devenir un énorme vecteur de contagion de la maladie Covid-19.

Mais toute décision pour limiter ou annuler le Hajj pourrait susciter la colère de musulmans estimant que la religion doit être au-dessus des préoccupations sanitaires.

"Le retard dans l'annonce de sa décision montre que (l'Arabie saoudite) pèse les consé-

quences politiques de l'annulation du hajj ou de la réduction de son ampleur", estime Umar Karim, chercheur au Royal United Services Institute de Londres.

Le royaume "gagne du temps", juge le responsable d'un pays d'Asie du Sud.

"Si les Saoudiens disent, à la dernière minute, être prêts pour le hajj, de nombreux pays ne seront pas en mesure d'y participer", remarque-t-il.

De nombreux vols internationaux étant suspendus, un hajj n'accueillant que les personnes habitant en Arabie saoudite est un scénario possible, ajoute-t-il.

Avec 120.000 cas --dont plus de 1.000 décès-- déclarés officiellement, le pays cherche toujours à contenir le nouveau coronavirus.

Les autorités ont ainsi renforcé les mesures de confinement à Jeddah (ouest), porte d'entrée de la Mecque.

Maintenu lors des épidémies d'Ebola et du MERS-CoV (syndrome respiratoire du Moyen-Orient), l'annulation du Hajj serait une première

depuis la fondation du royaume en 1932.

"Si l'Arabie saoudite le maintient, elle accentuera la pression sur son propre système de santé", juge Yasmine Farouk, du centre Carnegie.

Et si le virus se propage, "elle pourrait aussi en être tenue responsable", souligne-t-elle.

Un Hajj annulé ou limité serait aussi une perte de revenus pour le royaume, qui subit déjà le double choc de la pandémie et de la chute des prix du pétrole.

Lors du Hajj et de la Omra --le petit pèlerinage, qui peut s'effectuer toute l'année et qui a été suspendu en mars--, les pèlerins injectent chaque année 10,6 milliards d'euros dans l'économie saoudienne, selon le gouvernement.

En cas d'annulation du Hajj, Riyad décevrait des millions de musulmans, qui consacrent parfois toutes leurs économies à ce pilier de l'Islam.

"Je ne peux pas m'empêcher d'avoir le cœur brisé. J'attends depuis des années" ce moment, se désole, en pleurs, une fonctionnaire indonésienne Ria Taurisnawati, 37 ans.

Les gouvernements cherchent à assurer leur approvisionnement en vaccins

L'accès à un vaccin contre le coronavirus est crucial pour nombre d'États de la planète, comme le montre encore la visite mardi du président français Emmanuel Macron dans un site de production du groupe Sanofi. Tour d'horizon des enjeux.

Au 9 juin, il existait 10 candidats vaccins au stade clinique, et 126 au stade préclinique, selon l'OMS. S'il est difficile de savoir quel est le projet le plus avancé, certaines compagnies ont largement communiqué, comme la biotech américaine Moderna. Son vaccin expérimental entrera dans sa troisième (la toute dernière) phase d'essais cliniques en juillet, a-t-elle annoncé récemment.

Le géant britannique AstraZeneca et l'université d'Oxford, qui travaillent ensemble sur un vaccin, vont quant à eux lancer un essai sur 50.000 volontaires en tout, et disent attendre des résultats sur son efficacité cet automne.

L'américain Johnson & Johnson anticipe qu'il pourra livrer un milliard de doses l'an prochain. Sans oublier le français Sanofi, qui développe deux types de vaccins, lesquels devraient bientôt démarrer les tests précliniques (au stade de l'expérimentation animale). Le premier, en collaboration avec le britannique GSK, pourrait être mis à la disposition

du public sous 18 mois. Pour le second, Sanofi anticipe un vaccin "disponible à grande échelle" à la fin 2021.

Ce serait dans tous les cas la première fois que l'industrie pharmaceutique parviendrait à commercialiser un vaccin aussi rapidement. "C'est inédit. Cela s'explique par le fait qu'il y avait déjà quelques connaissances grâce aux épidémies antérieures de Sras et de Mers (coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient, ndlr). Et il y a eu des financements mobilisés de manière exceptionnelle", explique l'économiste de la santé Nathalie Coutinet.

Face à une telle mobilisation, "il est probable que plus d'un candidat vaccin arrivera jusqu'au marché", anticipent, dans une note, les experts d'UBS. Ce qui permettrait de mieux répondre à la forte demande. Car fournir des doses à tous s'avèrera un vrai casse-tête logistique, rappelle le directeur de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA), Thomas Cueni, fin mai.

Il existe notamment un problème d'approvisionnement en flacons, a dit récemment Pascal Soriot, le directeur général d'AstraZeneca. Son laboratoire, comme d'autres, envisage donc la possibilité de stocker plusieurs doses par flacon. Par ailleurs, les grands groupes ont

indiqué qu'ils commençaient à adapter leurs lignes de production pour pouvoir produire ces vaccins. Mais ils pourront également faire appel à des sociétés sous-traitantes, rappelle UBS.

Pour sécuriser un accès à un vaccin, les gouvernements financent une partie de son développement, ou passent des précommandes, souvent auprès de plusieurs laboratoires à la fois. Ces accords limitent les risques pour les entreprises, qui ne portent pas seules le poids financier d'un éventuel échec, tout en assurant une visibilité aux États.

Les États-Unis ont notamment lancé "Operation Warp Speed", un partenariat public privé qui a pour objectif d'assurer des quantités suffisantes de vaccin pour les Américains d'ici à 2021, via des financements et soutiens à des laboratoires. Le pays a aussi financé Sanofi à hauteur de 30 millions de dollars. Son directeur général Paul Hudson a ensuite évoqué la possibilité de livrer les Américains en premier, suscitant la polémique en France.

En Europe aussi, les gouvernements tentent d'assurer leur approvisionnement. C'est l'objectif de l'accord qui vient d'être signé entre AstraZeneca et l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et l'Italie. Selon ses termes, l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, ainsi

que d'autres pays européens volontaires, pourraient recevoir jusqu'à 400 millions de doses de vaccin.

Les groupes pharmaceutiques ont à plusieurs reprises évoqué le fait qu'ils comptent mettre à disposition leur vaccin à des prix raisonnables, voire à prix coûtant.

AstraZeneca s'est ainsi engagé à "ne pas faire de profits sur ce vaccin", d'après son président pour la France, Olivier Nataf, sur Franceinfo, qui a précisé que celui-ci serait facturé environ 2 euros la dose.

Étant donné la pression internationale, il serait difficile de tirer les prix vers le haut. En tout cas pour une campagne de vaccination unique. Mais "si un vaccin est nécessaire de façon continue, il semble plus probable que ses fournisseurs pourraient commencer à le traiter comme un exercice commercial", prévient UBS.

Quant aux pays en voie de développement, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a estimé début juin qu'un futur vaccin devait être considéré comme un "bien public mondial" accessible à tous, à l'occasion d'un sommet virtuel de l'Alliance pour le vaccin, sur le principe de solidarité entre pays riches et pays pauvres.

La cacophonie, ennemi majeur de communication

Horizons

Les efforts fournis par le gouvernement marocain en ce temps de crise sanitaire sont louables et ont pu, après un long détachement, renouer le lien avec les citoyens et bâtir une confiance entre eux. Une confiance qui ne s'est pas bien entretenue à cause de quelques erreurs de communication que nous avons pu relever pendant cette période. Ces lacunes ont, non seulement, décrédibilisé le gouvernement mais ont aussi taché son image auprès de ses gouvernés.

Les nombreuses mesures prises par le gouvernement marocain ont explicitement traduit son ambition première qui est celle de protéger la santé publique et de veiller à la limitation de la propagation du virus Covid-19 dans le Royaume. Confronté à une multitude de secteurs en crise, le gouvernement est tombé dans la discordance communicationnelle, premier ennemi de la gestion de crise.

C'est vrai que nous manquons de nombreuses variables pour pouvoir amplement comprendre les tenants et aboutissants de nombre de contradictions et dysfonctionnements présents dans les discours de notre gouvernement mais cela ne nous empêche pas d'y jeter un œil critique en tant que professionnels de la communication mais aussi en tant que citoyens avertis.

Notre gouvernement est passé à côté de certains facteurs indispensables pour réussir une communication en temps de crise, ce qui a impacté son image mais aussi la santé mentale du peuple marocain.

Nous avouons qu'aucun Etat n'était préparé à cette situation sans précédent mais ne pas apporter de réponses aux nombreux questionnements des citoyens et des médias n'a jamais été une solution. Cela a été, à maintes reprises, perçu en tant que tentative de cacher quelque chose ou une incapacité à gérer cette crise. La communication se prépare en amont et récolte ses fruits en aval de la survenance de n'importe quelle crise, même les plus attendues. Cela nous pousse à comprendre que la communication publique dans notre pays a, longtemps, été politiquement pensée.

Les failles communicationnelles se présentent dans la multiplication de porte-parole du ministère de la Santé, les nombreux démentis de notes ministérielles, la propagation des rumeurs, la diffusion d'informations vagues et sans explication, le changement de plans ou de dates à la dernière minute, les déclara-



tions gouvernementales émises à des supports médiatiques étrangers, la contradiction dans les décisions prises par chaque ministère, etc.

Il est à noter que la responsabilité est, dûment, partagée entre le gouvernement et les médias marocains qui ont à leur tour participé à nourrir des amalgames entre les citoyens marocains.

Savoir gérer sa communication, c'est tout simplement mettre en avant son engagement et ses efforts. Ici, nous remarquons une grande distanciation entre les approches théoriques des sciences de l'information et de la communication et ses pratiques.

La gestion du temps, l'harmonie entre les objectifs et les messages de communication, la tonalité et la cohérence de ces derniers sont des éléments essentiels pour réussir sa stratégie de communication.

La communication est un concept complexe et pour le cerner, nous devons nous référer à de multiples approches. Commençons déjà par considérer les choses avec une approche systémique qui veut que chaque élément est relié à un autre et exerce une influence sur celui-ci. Il ne s'agit jamais de facteurs indépendants l'un de l'autre.

En remontant un peu plus en avant, nous retrouvons l'école de Palo Alto qui est l'une des théories de communication les plus importantes et fondatrice d'un grand nombre de matrices. Elle met en évidence la complexité de la communication à travers la manifestation de différents axiomes. Celle qui nous semble la plus adéquate pour interpréter la crise communicationnelle actuelle est l'impossibi-

lité de ne pas communiquer, même le refus de communication constitue un message. Cela veut dire que la communication est inhérente au comportement des individus. Le silence et l'inaction sont un comportement qui peut être interprété de différentes manières. Ce qui est le cas pour notre gouvernement qui s'est tu sur un grand nombre de points, lors de cette pandémie, suscitant ainsi le mécontentement des Marocains.

L'un des enjeux principaux de la communication est l'influence. Si ce processus communicationnel n'est pas exprimé de la bonne manière, les idées que nous exprimons ne seront pas adoptées par notre récepteur. La communication n'est pas une simple transmission de messages. Il s'agit plutôt d'une interaction sociale bien plus complexe dans laquelle chaque acteur contribue.

L'incohérence des messages est l'ennemi numéro un de la communication. Pour une communication réussie, il faut unifier les décisions. Ces dernières doivent être complémentaires mais ne jamais se contredire. Tout comportement entretenu par le gouvernement est porteur de sens que le citoyen constitue au fur et à mesure de l'avance des péripéties de cette crise sanitaire. L'absence d'harmonie crée la confusion d'où, parfois, le non-respect des mesures sanitaires. Ce que peut bâtir une communication de sensibilisation durant des mois peut être aboli à cause de la diffusion d'un message inadéquat au moment inapproprié.

Nous avons, depuis toujours, pensé, comme Joseph de Maistre que « toute nation a le gouverne-

ment qu'elle mérite ». Néanmoins, pendant cette crise sanitaire, il nous a semblé que les Marocains méritent des interventions fondées de la part de leur gouvernement et des paroles unifiées portées par chaque ministre et non des nouvelles fuitées qui se répercutent négativement sur la santé mentale des Marocains.

Il est devenu urgent, aujourd'hui, d'adopter une stratégie de communication, de polir le métier plus qu'il ne l'est et d'accorder à la communication une place conséquente lui permettant de renforcer les politiques publiques. Communiquer avec transparence mais de manière dissonante n'est pas la solution.

Grâce à cette crise qu'a connue le monde entier, l'avenir se déclare communicationnel. Il ne s'agit plus d'un luxe ou d'une étape superflue. Dorénavant, la communication doit être mise sur un piédestal.

Par Loubna Sbiti

*Journaliste stagiaire à la SNRT
Etudiante en Master Communication
des Organisations, Qualité
et Développement Durable M2.
Université Mohammed V- Faculté des
Lettres et Sciences Humaines - Rabat -*



Economie

Nécessité d'adapter l'industrie

4.0 aux besoins de l'économie

La réussite du passage vers l'industrie 4.0 au Maroc nécessite une adaptation de ce concept avec les leviers économiques, a souligné, récemment, Chakib Achour, directeur marketing stratégique chez Huawei Maroc – Afrique du Nord.

“L'industrie 4.0 est un concept inventé par l'Allemagne qui est un pays à la pointe de l'industrie. Pour le Maroc, il est important est de retenir ce concept et l'adapter avec nos besoins et par rapport aux spécificités et aux leviers de l'économie nationale”, a préconisé M. Achour qui s'exprimait lors d'un webinaire sur “Le rôle de l'écosystème digital dans la relance industrielle du Maroc post-Covid-19”, organisé par le cluster Industrie 4.0 de la Fédération des technologies de l'information, des télécommunications et de l'offshoring -Apebi-.

Il a, dans ce sens, mis l'accent sur l'importance d'une mobilisation en faveur de la promotion du digital, appelant à y investir davantage, à mettre en place une politique de subvention, ainsi qu'à alléger la fiscalité en vue d'accompagner les entreprises dans leurs efforts pour développer l'industrie digitale, rapporte la MAP.

“Ceci ne peut être effectivement valable que si on dispose d'une infrastructure digitale solide”, a poursuivi M. Achour, ajoutant que l'industrie 4.0 et l'Internet des objets (IOT) sont basés sur la connectivité, laquelle doit être sûre et bonne.



La consommation de poissons devrait être plus importante durant la prochaine décennie



La production totale de poissons devrait atteindre 204 millions de tonnes en 2030 à l'échelle mondiale, soit une augmentation de 15% par rapport à 2018, indique un nouveau rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soulignant que le secteur de l'aquaculture compterait pour 46%. Selon l'agence onusienne, « cette augmentation correspond plus ou moins à la moitié de celle enregistrée au cours de la décennie précédente et, avec elle, la consommation annuelle de produits de la pêche pourrait être de 21,5 kilos par personne d'ici 2030 », a-t-elle indiqué.

A noter que de la consommation annuelle mondiale de poisson s'élève actuellement à 20,5 kilos par personne. Selon le rapport sur « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture » (SOFIA), rendu public récemment, le développement d'une aquaculture durable et la gestion efficace des pêches constitueraient deux éléments fondamentaux à mettre en œuvre si l'on veut que cette tendance se poursuive.

Pour le directeur général de la FAO, « les poissons et les produits de la pêche sont considérés non seulement comme des aliments parmi les plus sains de la planète mais aussi comme ceux ayant l'impact le plus faible sur l'environne-

ment naturel ». De ce fait, il a appelé à leur accorder un rôle plus central lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies pour la nutrition et la sécurité alimentaire.

Cité dans un communiqué de l'agence, ce dernier affirme que la gestion efficace de la pêche permet de renforcer ou de renouveler les stocks de poissons, ce qui contribue à œuvrer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence.

Soulignons que la proportion de stocks de poissons exploités à un niveau biologiquement non du-

nable est d'environ 34,2%. Mais, comme l'a relevé le rapport SOFIA, si le chiffre global est trop élevé et ne s'améliore pas à l'échelle mondiale, les données montrent en revanche que 78,7% de tous les poissons débarqués proviennent de stocks biologiquement durables. De surcroît, parmi les principales espèces, un grand nombre affiche une tendance à la durabilité, a également noté ledit document.

Dans un communiqué, la FAO rappelle que les prises de thon, toutes espèces confondues, ont atteint leur niveau le plus élevé en 2018, avec environ 7,9 millions de tonnes de poissons pêchés, et deux tiers de ces stocks sont aujourd'hui exploités à un niveau biologiquement durable. Ce qui représente une hausse très nette de 10 points de pourcentage en deux ans à peine qui dénote une gestion intensive dans un secteur de la pêche où l'on observe une importante surcapacité de certaines flottes, a-t-elle expliqué.

Notons que les activités de pêche à l'échelle mondiale ont diminué d'environ 6,5% du fait des restrictions et de la pénurie de main-d'œuvre causées par l'urgence sanitaire, a fait savoir l'organisation dans un supplément au rapport SOFIA relevant que les perturbations dans le secteur des transports internationaux ont pesé

tout particulièrement sur la production de l'aquaculture destinée à l'exportation.

Si la baisse drastique du tourisme et la fermeture des restaurants ont eu d'énormes répercussions sur les chaînes de distribution de nombreuses espèces de poissons, tout porte à croire que les ventes au détail sont restées en revanche stables ou ont augmenté. La FAO cite, en exemple, le cas des produits de la pêche surgelés, en conserve, marinés et fumés qui se conservent plus longtemps dans les étalages.

La situation est telle que « dans certaines régions de la mer Méditerranée et de la mer Noire, plus de 90% des pêcheurs artisanaux ont dû cesser leur activité parce qu'ils ne pouvaient plus vendre leurs prises et, à cet arrêt, est venue s'ajouter bien souvent une chute des prix », a constaté l'agence.

Soulignant les tendances mondiales de l'approvisionnement en poissons, le rapport SOFIA indique que la production mondiale de poisson a été d'environ 179 millions de tonnes en 2018, pour une valeur mondiale totale estimée à 401 milliards de dollars américains. Et d'ajouter : les produits de l'aquaculture représentent 46% de la production totale et 52% des poissons ont été destinés à la consommation humaine.

Alain Bouithy



Le développement d'une aquaculture durable et la gestion efficace des pêches sont deux éléments fondamentaux à mettre en œuvre, selon la FAO

La performance hebdomadaire de la Bourse de Casablanca en net repli

La Bourse de Casablanca a clôturé la période allant du 08 au 12 juin 2020 en nette baisse, ses deux principaux indices, Masi et Madex, cédant respectivement 1,95% et 2,01%.

Au terme de cette semaine, le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action, s'est situé à 9.927,06 points, ramenant ainsi sa performance annuelle à -18,44%, et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, s'affichait à 8.057,96 point pour une performance annuelle de -18,76%. Quant aux indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 a abandonné 0,90% à 8.866,83 points portant sa performance depuis janvier à -18,19% et le FTSE Morocco All-Liquid a reculé de 2,21% durant cette semaine à 8.451,74 points, sa performance annuelle ressort ainsi à -19,57%.

Concernant l'indice de référence Environnement, social et gouvernance (ESG) "Casablanca ESG 10", il a chuté de 2,10% à 734,65 points portant à -22,91% sa performance annuelle.

Sur le plan sectoriel, seulement 3 compartiments des 24 représentés à la cote casablancaise ont terminé la semaine dans

le vert: "Matériels, logiciels et services informatiques" (+6,45%), "Distributeurs" (+4,29%) et "Industrie pharmaceutique" (+3,04%).

A la baisse, l'indice sectoriel "Ingénieries et biens d'équipement industriels" a lâché 41,78%, ceux des "Loisirs & hôtels" et "Participation et promotion immobilières" ont accusé des pertes respectives de 35,94% et 34,46%.

La capitalisation boursière s'est chiffrée à plus de 513,49 milliards de dirhams (MMDH), tandis que le volume global s'est élevé à plus de 981,99 millions de dirhams (MDH).

Durant cette période, les meilleures performances hebdomadaires ont été l'œuvre de Dari Couspate (+6,09%), Snep (+4,17%) et Involys (+3,98%). En revanche, Ciments du Maroc (-11,40%), Managem (-8,67%) et Dellatre Levivier Maroc (-8,60%) ont signé les plus fortes baisses. Sur le podium des instruments les plus actifs de la semaine figurent Ciments du Maroc (44,13%), Attijariwafa Bank (11,35%), Itissalat Al-Maghrib (8,58%) et BCP (8,21%).

Le Trésor place

7,3 MMDH d'excédents

La Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, a lancé, lundi, trois opérations de placement des excédents de trésorerie d'un montant global de 7,3 milliards de dirhams (MMDH).

Il s'agit d'un placement avec prise en pension sur 3 jours portant sur un montant de 1,5 milliard de dirhams (MMDH) au taux moyen pondéré de 2%, indique la DTFE dans un communiqué.

Le deuxième placement, avec prise en pension, porte sur un montant de 4,3 MMDH sur une journée au taux de 2,22%. Quant au troisième placement, également avec prise en pension, il porte sur un montant de 1,5 MMDH sur une journée au taux de 2,75%.

Le Crédit Agricole du Maroc lance son dispositif de relance économique post-Covid-19

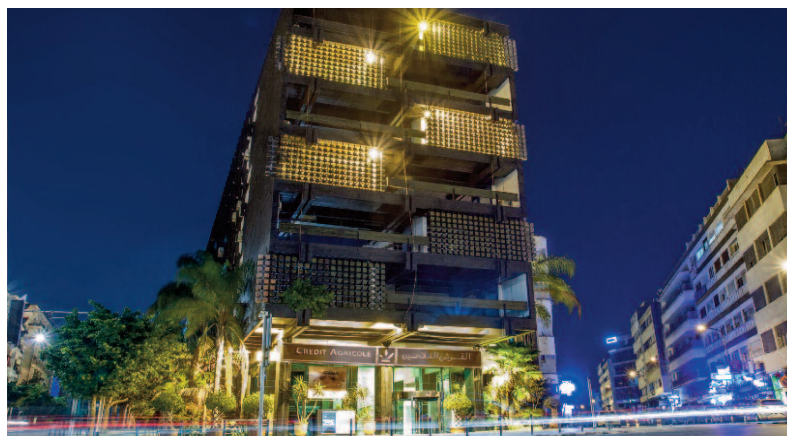
Dans le cadre de son approche volontariste et solidaire de soutien à l'économie nationale, le Groupe Crédit Agricole du Maroc lance son dispositif de relance économique post-Covid-19 afin d'accompagner les entreprises pour leur permettre de redémarrer ou de poursuivre leurs activités.

Concernant aussi bien les entreprises en milieu urbain qu'en milieu

rural, ce dispositif de financement repose sur la mise en place de deux nouveaux produits destinés à soulager la trésorerie des entreprises et à leur permettre de faire face à ce nouveau défi. Le premier produit, «CAM relance», est un crédit à moyen ou long terme qui cible l'ensemble des entreprises impactées par la crise du Covid-19. Il est destiné au financement des besoins en fonds de roulement des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 MDH.

Le deuxième produit, «CAM relance TPE», est un crédit à moyen ou long terme destiné aux entreprises de petite taille, personnes morales ou physiques (y compris les commerçants, les artisans, les coopératives et les professions libérales) réalisant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 10 MDH.

Bénéficiant de la garantie de la CCG, ces deux produits sont proposés jusqu'à fin décembre 2020 et permettront de financer le besoin en fonds de roulement des entreprises avec des conditions avantageuses dont principalement un taux d'intérêt bonifié ; un remboursement pouvant s'étaler sur 7 ans dont 2 ans



de différé; une quotité de garantie pouvant atteindre 90% pour le produit «Relance» et 95% pour le produit «Relance TPE» ainsi qu'un plafond du crédit corrélé au chiffre d'affaires de l'entreprise, allant de 10 KDH à 100MDH.

Tout en couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, le Crédit Agricole du Maroc, fidèle à sa vocation historique de partenaire du

monde rural et agricole, accompagnera les entreprises agricoles et agro-industrielles pour lesquelles un intérêt particulier est accordé dans le cadre de ce dispositif. Pour rappel, le Groupe Crédit Agricole du Maroc avait déjà alloué une enveloppe supplémentaire de crédit de 1,5 milliard de dirhams en vue d'alléger l'impact du déficit pluviométrique de la campagne agricole 2019-2020.

Solidaire et engagé, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, grâce à la consolidation de ses fondamentaux et de son exposition limitée aux risques induits par le Covid-19 sur certains secteurs, apportera tout l'appui nécessaire à l'ensemble du tissu entrepreneurial marocain et mettra toutes ses ressources au service des entreprises et de la relance économique.



Accompagner les entreprises pour leur permettre de redémarrer ou de poursuivre leurs activités

L'optimisation du potentiel agricole de l'Afrique passe par la modernisation et la transformation

L'optimisation du potentiel agricole du continent africain nécessite une modernisation et une transformation, qui permettraient de pallier la fragilité des systèmes alimentaires en Afrique, ont souligné, récemment, les participants à un webinaire organisé par ce inter-conférences.

Lors de cette rencontre autour de "La sécurité alimentaire et nutritionnelle, les stratégies post-Covid-19", Abdou Diop, managing partner chez le cabinet Mazars, a indiqué que le potentiel de la richesse agricole du continent requiert un décryptage des principaux défis et axes d'interventions pour réussir le pari de la moder-

nisation de ce secteur et confirmer son statut de levier du développement économique et social, rapporte la MAP.

"Aujourd'hui il est essentiel que nous puissions, en tant que région africaine, avoir notre souveraineté agricole et alimentaire", a affirmé M. Diop, insistant sur l'importance de cette modernisation et la transformation de l'agriculture pour y intégrer la productivité et prendre compte des enjeux cruciaux de la région ouest-africaine, notamment la problématique de l'eau ou encore la sécheresse à laquelle fait face le continent.

Il s'agit également de répondre à

un besoin d'intégration de la politique agricole régionale et continentale, a-t-il soutenu, notant que l'agriculture est un enjeu de souveraineté et une des priorités, faisant notamment partie des programmes nationaux des différents pays.

De l'avis du professeur Mohamed Anouar Jamali, directeur de l'initiative pour l'Afrique à l'Université Mohammed VI polytechnique (UM6P), le fait d'associer le monde académique à cette action en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, prouve que le capital humain est au cœur de la modernisation.

Il est primordial de repenser

l'éducation pour répondre aux challenges qui sont posés par le Covid-19, a relevé M. Jamali, soulignant que le digital est un levier d'action prometteur qui donne l'accès à la connaissance, ce qui explique le choix de mettre en place des plateformes innovantes pour rendre les ressources éducatives en ligne.

Il a également relevé à ce propos que la majorité des universités africaines ne sont pas préparées à la transition vers l'apprentissage en ligne qui est imposé par la fermeture des campus.

Depuis le début de cette crise sanitaire, l'UM6P a manifesté sa solida-

rité inconditionnelle avec ses partenaires, a fait observer M. Jamali, précisant que trois actions ont été menées dans ce sens, notamment la mise en ligne de ressources éducatives au profit des universités spécialisées dans les sciences de l'agriculture et de l'agronomie.

Il a cité aussi une série de séminaires organisés en faveur des universitaires et formateurs pour les sensibiliser aux moocs, outre la mise en place d'un canal d'échange entre les universités africaines pour partager mutuellement des innovations technologiques en cours de mise en place ici et ailleurs.

Art & culture

Les écrivains partagent leurs expériences d'écriture en confinement



La médiathèque de Marrakech organise, depuis lundi, un événement culturel intitulé "L'isolement et les rituels d'écriture", le temps pour les écrivains et créateurs de partager leurs expériences d'écriture durant la période de confinement sanitaire. Initiée en partenariat avec la Fondation Afaq pour les études, l'édition et la communication à Marrakech, cette manifestation interroge les écrivains et créateurs sur le secret de cet "élixir" que l'écriture offre à l'écrivain pour devenir "immortel", indique un communiqué de la Direction régionale de la culture.

Cet événement jette également la lumière sur le secret de l'équation qui a transformé les lieux de confinement en d'immenses espaces sans frontières et sur les rituels de l'acte d'écriture, souligne la même source, qui invite les

écrivains passionnés à partager leurs expériences et à rapprocher leurs interlocuteurs de leurs ateliers de création et des rituels qui leur sont propres aussi bien dans le temps que dans l'espace. Et la Direction d'enchaîner en appelant les écrivaines et écrivains qui souhaitent vivre l'expérience de la "confiance" à envoyer leurs contributions aux adresses électroniques: mediathequede-marrakech@gmail.com ou afaqedit@gmail.com, précisant que la réception des participations se poursuivra jusqu'au 30 septembre prochain. Ces contributions seront mises en ligne, dans une première phase, sur les pages Facebook officielles de la médiathèque de Marrakech et de la Fondation Afaq, avant d'être regroupées, ultérieurement et publiées dans un ouvrage collectif avec le même titre, précisent les organisateurs.

Il est à souligner qu'en cette conjoncture de confinement, l'acte de lecture et d'écriture a constitué une fenêtre à travers laquelle les lecteurs et les écrivains ont pu se libérer des sentiments d'isolement et d'enfermement. "L'écriture est un exercice d'émancipation et une expérience de liberté qui transgresse les frontières et embrasse l'universel", explique l'écrivaine marocaine Leïla Slimani. "L'écriture est profondément un exercice d'émancipation qui nous permet de sortir de ce confinement, de découvrir qu'on fait partie de quelque chose de plus grand et de confirmer notre appartenance à la grande famille humaine", souligne la lauréate du prestigieux Prix Goncourt pour son roman "Chanson douce". "L'écriture nous permet de se défaire de son genre, de sa condition sociale, de sa religion, de sa nationalité, d'in-

venter des univers et des horizons, d'imaginer d'autres destins impossibles et d'investir d'autres vies, pas forcément la nôtre. Il s'agit d'une liberté absolue", précise-t-elle. Et d'ajouter: "la littérature offre l'opportunité de parler de tout et d'évoquer toutes les thématiques sans avoir peur des tabous". "Une fois je commence à écrire, jamais je me pose la question du risque que je prends en écrivant telle ou telle chose, je suis une écrivaine et je suis là, pour explorer une société qui m'interroge, qui m'intrigue et qui me provoque quelquefois", confie-t-elle, avant de conclure: "Ecrire, c'est aussi prendre le risque de devenir un paria, d'être incompris, d'être rejeté, parce qu'il y a le fait de sortir de soi, de divulguer des choses, d'oser l'interdit et de se mettre à nu".

M.O

La cérémonie des Oscars repoussée de deux mois



La prochaine cérémonie des Oscars a été repoussée de deux mois à cause de la pandémie de coronavirus et est désormais programmée le 25 avril par l'Académie des arts et sciences du cinéma qui remet les prestigieuses récompenses. La 93^e édition des Oscars devait initialement se tenir le 28 février mais la crise sanitaire a provoqué la fermeture des cinémas et bouleversé le calendrier des productions hollywoodiennes.

L'Académie a donc également étendu lundi la période de sortie des films éligibles aux Oscars, qui passe du 31 décembre 2020 au 28 février 2021. Elle espère ainsi "donner aux cinéastes la souplesse nécessaire pour terminer et sortir leurs films sans être pénalisés", expliquent ses responsables dans un communiqué.

L'Académie avait déjà récemment assoupli son règlement pour permettre exceptionnellement aux œuvres sorties directement sur les plateformes de vidéo à la demande de concourir.

La plupart des salles de cinéma américaines restent fermées et de nombreux tournages sont à l'arrêt à Los Angeles ou ailleurs dans le monde, avec en toile de fond la crainte d'une résurgence de l'épidémie de Covid-19.

Le délai accordé par l'Académie pourra permettre à certaines productions d'être prêtes à temps pour concourir l'an prochain.

Il nourrit aussi l'espoir que la cérémonie des Oscars pourra se dérouler devant son parterre de stars habituel plutôt que de se transformer en une remise des prix "virtuelle", moins glamour.

"Nous évoluons en terrain inconnu cette année et nous continuerons à travailler avec nos partenaires de l'Académie pour garantir que le spectacle de l'an prochain soit sûr", souligne de son côté Karey Burke, présidente d'ABC qui diffuse cette soirée phare de Hollywood.

Le report annoncé lundi répond notamment aux inquiétudes de nombreux professionnels du cinéma qui estiment que les films sortis en 2020 seraient trop peu nombreux pour permettre une sélection solide.

Les Oscars ont déjà été reportés par le passé, comme en 1938 après des inondations à Los Angeles, après l'assassinat de Martin Luther King en 1968 et la tentative d'assassinat commise contre le président Reagan en 1981. Mais jamais la cérémonie n'avait été décalée de plus d'une semaine.

Les Oscars constituent l'apothéose d'une saison des prix cinématographiques qui s'ouvrent d'ordinaire en janvier avec les Golden Globes. Juste après l'annonce de l'Académie, les organisateurs des Bafta, récompenses du cinéma britannique décernées généralement peu de temps avant les Oscars, décidaient de

reporter leur cérémonie au 11 avril. Ce changement "prend en compte l'impact de la pandémie et permet une période d'éligibilité étendue", expliquent les Bafta dans un communiqué transmis à l'AFP.

L'inauguration du musée des Oscars, déjà repoussée à plusieurs reprises et dont la construction est en voie d'achèvement à Los Angeles, a également été reportée par l'Académie. Le site, qui devait être présenté au public le 14 décembre prochain, ouvrira finalement ses portes le 30 avril 2021, dans la foulée de la 93^e édition des Oscars. "Depuis plus d'un siècle, les films ont joué un rôle important pour nous reconforter, nous inspirer et nous divertir pendant les périodes les plus sombres. Cela a été certainement le cas cette année", résume l'Académie dans son communiqué. "Ces Oscars et l'ouverture de notre nouveau musée marqueront un moment historique", lance-t-elle.

De son côté, les Emmy Awards, équivalent des Oscars pour la télévision américaine, sont toujours programmés pour le mois de septembre, même si des discussions sont en cours sur le format qu'adoptera la cérémonie. Les organisateurs ont annoncé lundi que les prix techniques, habituellement remis la semaine qui précède la cérémonie principale, donneraient lieu cette année à un "événement virtuel".

Le cinéaste Raoul Peck dénonce le déni français face au racisme



Auteur du documentaire «Je ne suis pas votre nègre» où il dénonçait le déni de l'Amérique blanche face au racisme, le cinéaste haïtien Raoul Peck dénonce aujourd'hui le déni de la France face à ce même poison. «La France est dans le déni et ses enfants n'ont plus le temps. Ses enfants «adultérins» ne veulent plus attendre. Ses enfants noirs, blancs, jaunes, arc-en-ciel s'agitent», affirme le cinéaste dans un texte intitulé «J'étouffe», paru mercredi dans l'hebdomadaire Le 1. «La concentration de colère accumulée tous les jours dans le cœur de ceux qui «ne vous ressemblent pas», de ceux qui vous regardent du dehors à travers la vitre embuée, est incommensurable», écrit-il. Avec une colère contenue, le cinéaste dont le film avait été sélectionné aux Oscars et qui fut récompensé par le César du meilleur documentaire en

2018, explique que le racisme «brutal, laid, malveillant» qu'il constate en France est le fruit d'une longue histoire liée à l'essor du capitalisme et des inégalités sociales. «On est simplement arrivé à la fin d'un bien trop lourd héritage d'injustice, de déni et de profits, construit sur la misère des autres. La France est dans le déni, car elle refuse d'accepter d'avoir perdu sa place prédominante et son empire», estime le réalisateur. Ancien ministre de la Culture d'Haïti, vivant essentiellement en France depuis plus d'une cinquantaine d'années, le cinéaste reconnaît être «un homme noir privilégié à tout point de vue» mais, observe avec consternation «des outrances, les mots racistes, les gestes racistes, les décisions racistes, les lois racistes» qui se banalisent. «Ils ont raison de se soulever, ces jeunes. Ils ont raison de manifester, ils pourraient même avoir raison de tout

casser», poursuit le réalisateur qui aimerait que «chaque citoyen prenne sa part du fardeau et arrête d'observer à distance». «Il faut tout reprendre à la racine. Tout mettre sur la table, pour tout reconstruire.

Aucune institution ne doit y échapper. C'est le problème de chaque citoyen, de chaque institution, la presse comprise, de chaque conseil d'administration, de chaque syndicat, de chaque organisation politique, partout il faut ouvrir ce chantier car c'est à vous de résoudre ce problème, pas aux Noirs, ni aux Arabes, ni aux femmes, ni aux homosexuels, ni aux handicapés, ni aux chômeurs», insiste Raoul Peck avant d'ajouter: «On saura vous rejoindre en temps voulu». «J'ai pensé qu'un autre monde était possible, sans qu'on ait à mettre le feu partout. Maintenant, je ne suis plus sûr du tout», conclut, pessimiste, le réalisateur.

Bouillon de culture

Andrew Gurruwiwi

Le percussionniste aborigène Andrew Gurruwiwi joue généralement devant quelques centaines de connaisseurs dans l'extrême Nord de l'Australie. C'est un paradoxe, mais le confinement lui aura permis de toucher un public de 120.000 personnes, aux quatre coins du globe. Son groupe aura en effet été la révélation d'une série de concerts intitulés «East Arnhem Live» et diffusés sur internet alors que les communautés autochtones aborigènes étaient encore plus isolées du reste du monde, en raison de l'épidémie de coronavirus. On a pu voir les quatre membres de l'Andrew Gurruwiwi Band jouer en plein air pendant 20 minutes à la lumière tombante de la fin d'après-midi avec, en arrière plan le vert intense de la végétation sur des falaises.

«Le coronavirus impliquait qu'il n'y ait plus de spectacles, plus de musique, plus rien», a observé l'artiste, expliquant à l'AFP que ces sessions ont été lancées pour «rendre les gens heureux».

Partout dans le monde, les musiciens se sont réfugiés sur internet quand l'épidémie a fermé les salles de concert. Mais les organisateurs de l'«East Arnhem Live» reconnaissent que l'engouement en ligne pour leurs concerts en Terre d'Arnhem, une vaste région du nord-est de l'Etat du Territoire du Nord, a dépassé toutes les attentes.

Chaque semaine, les sessions ont ainsi touché des dizaines de milliers de personnes qui, autrement, n'auraient peut-être jamais entendu parler de la culture locale, celle du peuple Yolngu.



Une riche programmation culturelle pendant le confinement



La Direction Régionale de la Culture de Marrakech-Safi, a organisé une multitude d'activités culturelles et artistique depuis l'instauration du confinement sanitaire, en vue d'assurer la continuité de l'activité culturelle en cette circonstance exceptionnelle. Selon le bilan de la Direction, les activités organisées pendant cette période ont dépassé largement les attentes. Elles ont compris plusieurs catégories, notamment, le récit et la narration, le théâtre, les arts plastiques et la créativité littéraire, ainsi que la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel. Ces activités ont été diffusées et partagées sur les pages Facebook des établissements relevant du secteur de la culture, à savoir la Direction régionale de Marrakech, la Conservation régionale du patrimoine culturel à Marrakech, la Maison de la culture Daoudiate et la Médiathèque de Marrakech.

Ainsi, la Direction régionale a programmé une série d'activités se

rapportant à l'art du conte et à la poésie orale (Zajal) traitant des thèmes relatifs au coronavirus et a diffusé deux épisodes de la série «Écrivain et son livre», outre l'organisation des expositions virtuelles et des ateliers artistiques. Parmi ces activités figurent aussi la présentation des vidéos sur le patrimoine culturel dans la région et des pièces de théâtre, ainsi que des prestations musicales et de danses folkloriques. Outre la programmation des concours culturels concernant plusieurs genres culturels, en l'occurrence la poésie, la nouvelle, le théâtre, les arts plastiques, la musique...

Par ailleurs, la conservation régionale du patrimoine culturel à Marrakech a diffusé sur sa page Facebook et sa chaîne Youtube deux conférences portant sur le tourisme patrimonial et la valeur scientifique et historique des découvertes archéologiques au niveau du site d'Aghamat. De même, il a été procédé à la présentation des travaux

sur la sauvegarde du patrimoine culturel de la région, dont «Les portes de Marrakech», «Les Almoravides et la naissance de Marrakech», «Palais El Badii», «L'art gnaoua, patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO»... Pour encourager la lecture, l'écriture et la créativité littéraire, la Médiathèque de Marrakech a organisé des concours de lecture à distance sous le thème «De la maison on peut lire un livre» et des activités sur les techniques de la lecture, en publiant les meilleurs textes sur sa page Facebook.

Quant à la Maison de la Culture de Daoudiate à Marrakech, elle a organisé des activités culturelles sous le thème «La communication culturelle à distance : la culture et la société créativité et générosité», un programme dédié aux intellectuels, artistes et jeunes via des expressions artistiques, dont le théâtre, la narration et les arts plastiques, outre des concours de la psalmodie du Saint Coran pendant le mois sacré de Ramadan.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Le livre

L'administration, devant cet exemple, impressionnant sans doute, mais qui, après tout, ne prouvait rien, retourna au pessimisme avec autant d'inconséquence qu'elle avait d'abord accueilli l'optimisme. Castel, lui, se bornait à préparer son sérum aussi soigneusement qu'il le pouvait. Il n'y avait plus, en tout cas, un seul lieu public qui ne fût transformé en hôpital ou en lazaret, et si l'on respectait encore la préfecture, c'est qu'il fallait bien garder un endroit où se réunir. Mais, en général, et du fait de la stabilité relative de la peste à cette époque, l'organisation prévue par Rieux ne fut nullement dépassée. Les médecins et les aides, qui fournissaient un effort épuisant, n'étaient pas obligés d'imaginer des efforts plus grands encore. Ils devaient seulement continuer avec régularité, si l'on peut dire, ce travail surhumain. Les formes pulmonaires de l'infection qui s'étaient déjà manifestées se multipliaient maintenant aux quatre coins de la ville, comme si le vent allumait et activait des incendies dans les poitrines. Au milieu de vomissements de sang, les malades étaient enlevés beaucoup plus rapidement. La contagiosité risquait maintenant d'être plus grande, avec cette nouvelle forme de l'épidémie. Au vrai, les avis des spécialistes avaient toujours été contradictoires sur ce point. Pour plus de sûreté cependant, le personnel sanitaire continuait de respirer sous des masques de gaze désinfectée. À première vue, en tout cas, la maladie aurait dû s'étendre. Mais, comme les cas de peste bubonique diminuaient, la balance était en équilibre.

On pouvait cependant avoir d'autres sujets d'inquiétude par suite des difficultés du ravitaillement qui croissaient avec le temps. La spéculation s'en était mêlée et on offrait à des prix fabuleux des denrées de première nécessité qui manquaient sur le marché ordinaire. Les familles pauvres se trouvaient ainsi dans une situation très pénible, tandis que les familles riches ne manquaient à peu près de rien. Alors que la peste, par l'impartialité efficace qu'elle apportait dans son ministère, aurait dû renforcer l'égalité chez nos concitoyens, par le jeu normal des égoïsmes, au contraire, elle rendait plus aigu dans le cœur des hommes le sentiment de l'injustice. Il restait, bien entendu, l'égalité irréprochable de la mort, mais de celle-là, personne ne voulait. Les pauvres qui souffraient ainsi de la faim pensaient, avec plus de nostalgie encore, aux villes et aux campagnes voisines, où la vie était libre et où le pain n'était pas cher. Puisqu'on ne pouvait les nourrir suffisamment, ils avaient le sentiment, d'ailleurs peu raisonnable, qu'on aurait dû leur permettre de partir. Si bien qu'un mot d'ordre avait fini par courir qu'on lisait, parfois, sur les murs, ou qui était crié, d'autres fois, sur le passage du préfet : « Du pain ou de l'air. » Cette formule ironique donnait le signal de certaines manifestations vite réprimées, mais dont le caractère de gravité n'échappait à personne.



Les journaux, naturellement, obéissaient à la consigne d'optimisme à tout prix qu'ils avaient reçue. À les lire, ce qui caractérisait la situation, c'était « l'exemple émouvant de calme et de sang-froid » que donnait la population. Mais dans une ville refermée sur elle-même, où rien ne pouvait demeurer secret, personne ne se trompait sur « l'exemple » donné par la communauté. Et pour avoir une juste idée du calme et du sang-froid dont il était question, il suffisait d'entrer dans un lieu de quarantaine ou dans un des camps d'isolement qui avaient été organisés par l'administration. Il se trouve que le narrateur, appelé ailleurs, ne les a pas connus. Et c'est pourquoi il ne peut citer ici que le témoignage de Tarrou.

Tarrou rapporte, en effet, dans ses carnets, le récit d'une visite qu'il fit avec Rambert au camp installé sur le stade municipal. Le stade est situé presque aux portes de la ville, et donne d'un côté sur la rue où passent les tramways, de l'autre sur des terrains vagues qui s'étendent jusqu'au bord du plateau où la ville est construite. Il est entouré ordinairement de hauts murs de ciment et il avait suffi de placer des sentinelles aux quatre portes d'entrée pour rendre l'évasion difficile. De même, les murs empêchaient les gens de l'extérieur d'importuner de leur curiosité les malheureux qui étaient placés en quarantaine. En revanche, ceux-ci, à longueur de journée, entendaient, sans les voir, les tramways qui passaient, et devinaient, à la rumeur plus grande que ces derniers traînaient avec eux, les heures de rentrée et

de sortie des bureaux. Ils savaient ainsi que la vie dont ils étaient exclus continuait à quelques mètres d'eux, et que les murs de ciment séparaient deux univers plus étrangers l'un à l'autre que s'ils avaient été dans des planètes différentes.

C'est un dimanche après-midi que Tarrou et Rambert choisirent pour se diriger vers le stade. Ils étaient accompagnés de Gonzalès, le joueur de football, que Rambert avait retrouvé et qui avait fini par accepter de diriger par roulement la surveillance du stade. Rambert devait le présenter à l'administrateur du camp. Gonzalès avait dit aux deux hommes, au moment où ils s'étaient retrouvés, que c'était l'heure où, avant la peste, il se mettait en tenue pour commencer son match. Maintenant que les stades étaient réquisitionnés, ce n'était plus possible et Gonzalès se sentait, et avait l'air, tout à fait désœuvré. C'était une des raisons pour lesquelles il avait accepté cette surveillance, à condition qu'il n'eût à l'exercer que pendant les fins de semaine. Le ciel était à moitié couvert et Gonzalès, le nez levé, remarqua avec regret que ce temps, ni pluvieux ni chaud, était le plus favorable à une bonne partie. Il évoquait comme il pouvait l'odeur d'embrocation dans les vestiaires, les tribunes croulantes, les maillots de couleur vive sur le terrain fauve, les citrons de la mi-temps ou la limonade qui pique les gorges desséchées de mille aiguilles rafraîchissantes. Tarrou note d'ailleurs que, pendant tout le trajet, à travers les rues défoncées du faubourg, le joueur ne cessait de donner des coups

de pied dans les cailloux qu'il rencontrait. Il essayait de les envoyer droit dans les bouches d'égoût, et quand il réussissait, « un à zéro », disait-il. Quand il avait fini sa cigarette, il crachait son mégot devant lui et tentait, à la volée, de le rattraper du pied. Près du stade, des enfants qui jouaient envoyèrent une balle vers le groupe qui passait et Gonzalès se dérangea pour la leur retourner avec précision.

Ils entrèrent enfin dans le stade. Les tribunes étaient pleines de monde. Mais le terrain était couvert par plusieurs centaines de tentes rouges, à l'intérieur desquelles on apercevait, de loin, des literies et des ballots. On avait gardé les tribunes pour que les internés pussent s'abriter par les temps de chaleur ou de pluie. Simple-ment, ils devaient réintégrer les tentes au coucher du soleil. Sous les tribunes, se trouvaient les douches qu'on avait aménagées et les anciens vestiaires de joueurs qu'on avait transformés en bureaux et en infirmeries. La plupart des internés garnissaient les tribunes. D'autres erraient sur les touches. Quelques-uns étaient accroupis à l'entrée de leur tente et promenaient sur toutes choses un regard vague. Dans les tribunes, beaucoup étaient affalés et semblaient attendre.

— Que font-ils dans la journée ? demanda Tarrou à Rambert.

— Rien.

Presque tous, en effet, avaient les bras ballants et les mains vides. Cette immense assemblée d'hommes était curieusement silencieuse.

— Les premiers jours, on ne s'entendait pas, ici, dit Rambert. Mais à mesure que les jours passaient, ils ont parlé de moins en moins.

Si l'on en croit ses notes, Tarrou les comprenait, et il les voyait au début, entassés dans leurs tentes, occupés à écouter les mouches ou à se gratter, hurlant leur colère ou leur peur quand ils trouvaient une oreille complaisante. Mais à partir du moment où le camp avait été surpeuplé, il y avait eu de moins en moins d'oreilles complaisantes. Il ne restait donc plus qu'à se taire et à se méfier. Il y avait en effet une sorte de méfiance qui tombait du ciel gris, et pourtant lumineux, sur le camp rouge.

Oui, ils avaient tous l'air de la méfiance. Puisqu'on les avait séparés des autres, ce n'était pas sans raison, et ils montraient le visage de ceux qui cherchent leurs raisons, et qui craignent. Chacun de ceux que Tarrou regardait avait l'œil inoccupé, tous avaient l'air de souffrir d'une séparation très générale d'avec ce qui faisait leur vie. Et comme ils ne pouvaient pas toujours penser à la mort, ils ne pensaient à rien. Ils étaient en vacances. « Mais le pire, écrivait Tarrou, est qu'ils soient des oubliés et qu'ils le sachent. Ceux qui les connaissent les ont oubliés parce qu'ils pensent à autre chose et c'est bien compréhensible. Quant à ceux qui les aiment, ils les ont oubliés aussi parce qu'ils doivent s'épuiser en démarches et en projets pour les faire sortir. A force de penser à cette sortie, ils ne pensent plus à ceux qu'il s'agit de faire sortir. Cela aussi est normal.

Et à la fin de tout, on s'aperçoit que personne n'est capable réellement de penser à personne, fût-ce dans le pire des malheurs. Car penser réellement à quelqu'un, c'est y penser minute après minute, sans être distrait par rien, ni les soins du ménage, ni la mouche qui vole, ni les repas, ni une démangeoison. Mais il y a toujours des démangeoisons et des démangeoisons. C'est pourquoi la vie est difficile à vivre. Et ceux-ci le savent bien. »

(A suivre)

Sport



La Bavière serait la nouvelle destination d'Achraf Hakimi

La bonne entente entre le Real et le Bayern pourrait accélérer le transfert de l'international marocain

Achraf Hakimi est bien parti pour continuer à évoluer en Bundesliga. Son retour à Madrid ne devrait être qu'une escale en vue de peaufiner cette fois-ci un contrat de départ pour de bon, après avoir évolué ces deux dernières saisons à titre de prêt sous les couleurs du Borussia Dortmund.

Il est vrai que l'international marocain, âgé de 22 ans, compte de nombreuses offres faites par des cadors du football européen, mais d'après le quotidien espagnol AS, la balance du choix penche cette fois-ci du côté du Bayern Munich.

Si la valeur marchande d'Achraf Hakimi est estimée par le site spécialisé Transfer-

markt à 54 millions d'euros, le Real Madrid, d'après certaines publications qui lui sont proches, ne serait pas prêt à céder son joueur, dont le contrat court jusqu'en juin 2022, pour moins de 60 millions d'euros.

Selon le site onzemonial.com qui a relayé l'information du transfert d'Achraf Hakimi à l'écurie bavaroise, une telle opération aura de fortes chances d'aboutir, rappelant à cet effet que « ces dernières années, les transactions entre les deux clubs ont été régulières (Kroos, James Rodriguez, Odriozola ...), et les Munichois pourraient profiter de cette bonne entente pour s'offrir le Marocain ».

Porter le maillot du Borussia a été d'un grand apport pour Achraf Hakimi, considéré

désormais comme l'un des meilleurs latéraux du football européen, courtisé, comme précité, par d'autres formations de renom. Outre le Bayern Munich, seraient également intéressées par ses services les équipes de Manchester City, de l'Inter Milan ou encore du Borussia Dortmund qui se ferait un grand plaisir de garder un de ses cadres en droit de se targuer de ses bonnes performances réalisées au cours de l'actuelle saison. En Bundesliga, il a disputé 31 matches avec à la clé 5 buts et 10 passes décisives, alors qu'en Ligue des champions, il a pris part à 8 rencontres et trouvé le chemin des filets à 4 reprises.

D'ailleurs, le directeur sportif du Borussia Dortmund avait réitéré récemment le sou-

hait du club de garder le joueur, affirmant qu'« il est trop tôt pour en discuter maintenant », mais « nous essayons de nous assurer qu'il jouera à nouveau avec nous la saison prochaine ».

Bref, ce qui plaiderait davantage pour un éventuel transfert de Hakimi, c'est que celui-ci n'est pas tenté par un retour au club de ses premières amours pour être un réserviste de luxe de Dani Carvajal dont le contrat avec le Real court jusqu'en juin 2022.

Comptant 28 sélections avec le Onze national, Achraf Hakimi a été élu meilleur jeune joueur africain en 2019 lors de la 28^e édition des CAF Awards.

Mohamed Bouarab

Dopage, corruption et sponsors

Papa Massata, l'absent omniprésent au procès du clan Diack

Il est au coeur des soupçons de corruption sur fond de dopage russe et de détournement de millions d'euros des sponsors, mais il a toujours échappé à la justice française : Papa Massata Diack, le fils de l'ancien patron déchu de l'athlétisme mondial Lamine Diack, a de nouveau brillé par son absence lundi au procès de cette affaire tentaculaire, à Paris.

"Mmmhhhh ?", "pardon ?", "je ne comprends pas", "je ne sais pas" : l'ancien président de la fédération internationale d'athlétisme (IAAF, 1999-2015), Lamine Diack, a opposé des réponses souvent embrouillées et parcelaires sur le volet sponsoring de l'affaire, abordé lundi. Jusqu'à ce que l'un de ses avocats, Me William Bourdon, lui fasse dire que son quatrième mandat à la tête de l'IAAF avait été "celui de trop" et qu'il aurait dû être plus vigilant : "Incontestablement", a murmuré l'homme de 87 ans, cheveux blancs, boubou bleu ciel et lunettes attachées sur la tête par un épais élastique noir.

Quant à Papa Massata Diack, qui est resté à Dakar, il a fallu se contenter de ses réponses à un juge sénégalais en novembre

2019, dans les médias ou devant la commission d'éthique de la fédération internationale d'athlétisme (IAAF), dont il a dirigé la branche marketing.

Le père et le fils sont jugés pour avoir permis de retarder, à partir de la fin 2011, des sanctions disciplinaires contre des athlètes russes soupçonnés de dopage. Leur but: obtenir un coup de main des autorités à Moscou dans le renouvellement des contrats de sponsoring et de diffusion avec la banque d'état russe VTB et la chaîne télévisée RTR, ainsi que des fonds pour financer des campagnes politiques au Sénégal.

Mais Lamine Diack comparait aussi pour abus de confiance, soupçonné d'avoir permis à son fils, poursuivi pour recel, de s'approprier plusieurs millions d'euros dans les négociations avec les sponsors, la banque russe VTB, le coréen Samsung ou la chaîne chinoise CCTV. Soit en imposant ses sociétés comme intermédiaires, soit en s'attribuant des commissions "exorbitantes", autour de 20%, alors qu'il était déjà payé 900 dollars, puis 1.200 par jour de travail comme consultant marketing à l'IAAF.

A l'audience, en son absence, les mots

de Papa Massata Diack sont tirés d'une interview à L'Equipe, en 2016: il s'y targue d'avoir apporté à l'IAAF la somme de 678 millions de dollars sur une enveloppe globale de 925 millions de droits marketing (près de 820 M EUR).

Les commissions sont tout aussi vertigineuses. A la barre, Lamine Diack se montre surpris d'apprendre que VTB avait payé 29 millions d'euros pour être sponsor de l'IAAF de 2007 à 2011, mais que sa fédération n'en a touché que 19. Les 10 millions restants ont atterri sur le compte d'une société de celui qu'on surnomme "PMD". Le père assure même qu'il ignorait que les droits marketing de l'IAAF étaient cédés au géant japonais de la publicité Dentsu, chargé à son tour de les commercialiser auprès des marques, ce qui permettait aux sociétés du fils d'intervenir comme intermédiaire.

"Cela ne vous posait pas de problème que votre fils intervienne avec deux casquettes, qu'il était rémunéré par l'IAAF et touchait de l'argent des sponsors?", lui demanda la présidente du tribunal, Rose-Marie Hunault. "Je pensais qu'il pouvait vendre",

bredouille Lamine Diack.

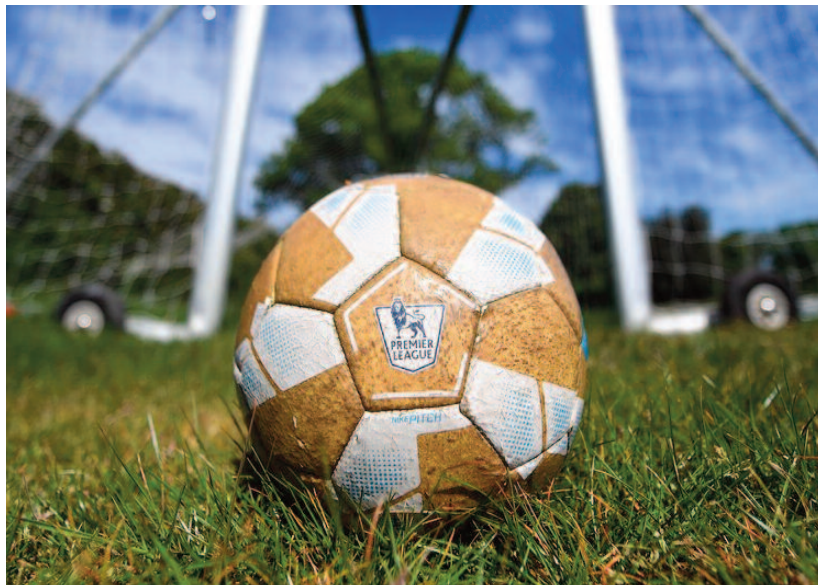
Puis c'est au tour du procureur financier, François-Xavier Dulin, d'énumérer les virements du fils sur le compte du père, entre 2011 et 2015. Au total, Lamine Diack a reçu environ 600.000 euros sur ses comptes bancaires, provenant de Papa Massata voire même de ses sociétés.

"Pourquoi?", demande le procureur. Lamine Diack n'en a pas de souvenir précis.

Resté à Dakar, "PMD" a bénéficié du fait que le Sénégal, comme beaucoup de pays, n'extrade pas ses nationaux. Mais l'homme est suffisamment bien introduit pour s'être vu octroyer un passeport diplomatique en 2014, ont relevé les juges d'instruction, qui ont déploré "l'absence totale de coopération" du Sénégal. Le dossier y est sensible dans ce pays, Lamine Diack ayant reconnu durant l'enquête avoir demandé aux Russes de financer l'opposition contre le président sortant de l'époque Abdoulaye Wade, finalement battu en 2012 par Macky Sall, qui a entamé en 2019 son deuxième mandat consécutif de président.

Le procès, où comparaissent six personnes, se termine jeudi.

100 jours après, le retour d'une Premier League méconnaissable



La Premier League revient! Cette annonce devrait faire frémir le cœur de tous les supporters de football dans le monde, mais le coronavirus est passé par là et c'est un championnat bien différent qui reprend mercredi, après trois mois d'arrêt forcé.

C'est Aston Villa et Sheffield United qui auront l'honneur de faire rouler à nouveau le ballon sur les pelouses anglaises, mercredi à 17H00 GMT. Un événement qui sera suivi sous toutes les latitudes et dans tous les fuseaux horaires, tant la Premier League est le championnat mondialisé par excellence.

"Villa-Sheffield United, c'était une affiche de Championship (D2) la saison dernière (...) mais maintenant elle va être diffusée en direct dans le monde entier", s'est émerveillé Chris Wilder, l'entraîneur des visiteurs.

Il y aura ensuite en soirée un Manchester City-Arsenal (19h15 GMT), capital dans la course au titre en cas de faux pas des "Citizens", avant une journée de championnat complète ce week-end, qui pourrait couronner Liverpool dimanche après son derby contre Everton, pour autant qu'un concours de circonstances favorable se produise.

Mais après 100 jours de repos forcé - depuis le 9 mars et une déroute des Villans (4-0) à Leicester -, les supporters risquent la douche froide.

Si Liverpool doit encore grappiller quelques points pour être champion pour la première fois depuis 30 ans, si la course à l'Europe et la lutte pour le maintien sont complètement indécises, le sportif risque de mettre du temps à revenir au premier plan.

Le spectacle d'une Premier League sans ses tribunes combles et vibrantes risque d'être un choc et l'effet de ces ambiances feutrées sur le spectacle est aussi une inconnue.

Le championnat d'Allemagne, qui a repris il y a un mois, le football espagnol et italien, qui ont aussi devancé l'élite anglaise, ont offert un aperçu de l'étrange atmosphère du ballon rond à huis clos.

Les équipes anglaises, après avoir âprement discuté les modalités de retour à l'entraînement puis au jeu, semblent en tout cas avoir adopté toutes ces nouveautés.

Dépistages réguliers, mise en place d'un questionnaire de santé et prise de température à l'arrivée au stade, avec un "passport clinique" - un code-barres qui permet de

s'assurer que le joueur a été testé négatif lors des cinq jours précédents au moins - rien n'est laissé au hasard pour éviter que le "Project Restart" sur le point d'aboutir ne finisse en queue de poisson.

Les clubs se déplaceront aussi en délégations restreintes: chaque équipe aura droit à 37 badges donnant accès au terrain, au tunnel et aux zones techniques.

Et comme partout ailleurs, des gestes aussi banals pour un footballeur que serrer la main de son adversaire ou cracher seront proscrits.

"Il y aura pas mal de différences, mais on est ravi de rejouer et de donner du spectacle aux gens dans cette période difficile", a assuré Chris Wilder.

Les masques ne seront en revanche pas obligatoires sur le banc où prendront place 9 remplaçants au lieu de 7, dont 5 pourront entrer en jeu, une expérimentation adoptée conformément aux suggestions de la Fifa.

Ce qui risque en revanche de perturber les joueurs, c'est le rythme effréné des matches concocté par une Premier League agissant autant sous pression financière que par goût de l'équité sportive.

Pour limiter le rabais qui sera consenti

aux diffuseurs en raison du retard pris par la saison, les clubs ont accepté de caser les 92 matches de championnat restants sur un peu plus de six semaines.

La Premier League n'a pas non plus hésité à faire sauter le sacro-saint "3 PM Blackout" qui interdit, depuis les années 1960, que soient diffusés en direct au Royaume-Uni les matches du samedi à 15H00 locales.

Plus du tiers (33) des matches seront diffusés sur des chaînes sans abonnement, dont la BBC pour la première fois depuis 28 ans, mais les clients de Sky et BT Sport pourront voir toutes les rencontres.

Autre intrusion de la "vie réelle" dans la reprise du championnat, les clubs ont décidé à l'unanimité vendredi que le nom des joueurs dans le dos des maillots serait remplacé par le slogan "Black lives Matter" de la lutte contre les violences racistes et policières aux Etats-Unis, un mouvement devenu mondial.

Quant aux joueurs, ils pourront mettre genou à terre pendant ou avant le match pour rendre hommage à George Floyd, le père de famille afro-américain tué par un policier fin mai à Minneapolis, aux Etats-Unis.

Le public des stades européens devra encore patienter

Faire revenir les supporters dans les stades de foot? L'idée germe déjà parmi les championnats majeurs en Europe pour tourner la page des "tristes" animations qui peuplent les tribunes à huis clos. Mais la prudence reste de mise face au virus.

"Je rêve de pouvoir voir du monde au stade, plutôt que des tristes cartons. Mais nous avons des responsabilités et il faut être le plus prudent possible", a récemment résumé l'italien Carlo Sibilìa, secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

Dans la Botte, comme en Allemagne et en Espagne, les matches ont repris devant des travées vides ou presque, certains clubs ayant affiché des effigies de supporters pour combler leur absence. Des diffuseurs ont aussi choisi de diffuser des chants pré-enregistrés pour gommer le silence glaçant.

Ces artifices ont généré "un sentiment de rejet très fort" en Allemagne, affirme Ronan Evain directeur général du réseau Football Supporters Europe (FSE), basé à Hambourg. "S'il faut jouer à huis clos ou avec des jauges réduites, qu'on le fasse mais qu'on ne mette pas en place un cache-sexe pour faire oublier

qu'on est encore en crise sanitaire", dit-il à l'AFP.

Si les gradins se sont de nouveau remplis en Serbie, où sont autorisés les rassemblements à ciel ouvert, ou lors d'un match de rugby en Nouvelle-Zélande, largement épargnée par la pandémie (seulement 22 décès), les championnats européens se montrent prudents et patients quant au retour des supporters, qu'ils espèrent tous.

Dans un courrier envoyé aux clubs, rédigé par Kicker, la Ligue allemande (DFL) n'évoque pas du tout la fin de la saison en cours, mais bien la prochaine. Des discussions ont été entamées pour "autoriser le retour pas à pas des spectateurs", affirme son directeur Christian Seifert, demandant toutefois aux clubs "de ne citer publiquement aucun chiffre ni aucune date sans avoir de certitude".

En Espagne, où le championnat vient de reprendre, la Ligue et certains clubs poussent déjà pour un retour du public avant fin juin. C'est le cas de Las Palmas (D2 espagnole) et du Celta Vigo (Liga) qui évoluent dans des régions peu touchées par la maladie.

"Après dix ou quinze jours de compéti-

tion, on s'assoira avec le gouvernement pour demander à ce que le public puisse revenir dans les stades", a rebondi le président de La-Liga, Javier Tebas, le jour de la reprise. Ce serait "un signe de retour à cette +normalité anormale+", selon lui.

Pour l'heure, les autorités maintiennent qu'un tel scénario ne se fera pas avant que toutes les régions d'Espagne ne soient au même niveau de déconfinement. "Les conditions de jeu doivent être les mêmes dans tous les stades", a affirmé Salvador Illa, le ministre de la Santé.

En Italie, également très durement frappée par la pandémie de Covid-19, la musique est quelque peu différente.

"Dans les régions où depuis plusieurs jours les nouveaux cas sont à zéro, on peut commencer à réfléchir à une réouverture progressive des stades avec un nombre limité de spectateurs", a ainsi lâché Walter Ricciardi, conseiller du gouvernement et ancien président de l'Institut supérieur de santé.

Si le foot a repris, via la Coupe d'Italie vendredi dernier, il n'est pas envisagé de repeupler les tribunes avant "août ou début septembre", a cependant prévenu Carlo Si-

bilia.

"Imaginons 10.000 personnes qui doivent passer par les entrées du stade San Paolo (de Naples, ndlr), ce serait un peu compliqué. Cela ne signifie pas qu'on n'en parle pas, mais il faut la sécurité la plus absolue", a martelé le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, bien conscient que "le football vaut moins sans les tifosi et leur passion".

En Hongrie, les cris et applaudissements ont déjà recommencé à résonner dans les enceintes du pays d'Europe centrale, où seules les personnes de plus de 65 ans restent interdites d'accès.

"Ne pas pouvoir saluer les copains comme d'habitude m'a manqué, comme le fait que les supporters les plus âgés ne soient pas là à cause des restrictions", raconte Peter Molnar, un abonné de Ferencváros heureux néanmoins d'avoir remis les pieds dans le stade de Budapest.

Si le masque n'est pas obligatoire, les spectateurs doivent se laver les mains à l'entrée et laisser trois sièges vides entre chaque personne. "Dans l'ensemble, les supporters ont respecté les règles", dit à l'AFP le Hongrois de 33 ans.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BEAUCOUP	ASCÈTE REJET HOSTILE	TUE	CUBE DOUBLE ET RÉCI- PROQUE	ASPECT CHANGE- ANT	NOTE MÉTAL	ENDROIT
		VERRE DE BIÈRE			FORME D'ÊTRE RECUEIL	
MAUX D'AMOUR		PINGRE		RACLÉE	DIX SUR DIX LOI DU SILENCE	
REPRISE						BOISSON EXQUÏSE
TÊTE DE TRAIN		INQUIËT- ANT POSSÉSSIF				
			VENUE AU MONDE		FIN D'ANNÉE	
GRAND OUVERT	COBALT BOUEUX		À LA MODE		RÉCÉP- ISSÉ	
			HISSE ORIENT RADIUM			CHEF DE TRIBU
OPINION ARSENIC		ÂGE AVANT LA MANIÈRE			PERRO- QUET	EXCÈS
TRIBU				ENJEU	PEINTRE ESPAGNOL POISSON	RADIUM
VENTILÉ				BALAI		SYMBOLE DU NÉON
		TAXE			TÊTE DE RADIN	GRECQUE
MÉTAL CUBE		INFRAC- TIONS				

Solution mots flechés d'hier

ÉCORNÉ FLEUR	P	GROS SERPENT IDIOT	B	EN PANNE	DOULEUR DENTAIRE	PALAIS ARABE, EN ESPAGNE	A	EN AOÛT	TRANS- PARA- IRRA	TACHE D'OPH- THAL- MIE	COLIF D'ÉCLAT
SACRILÈGE	I	C	O	N	O	C	L	A	S	T	E
QUESTION DE TEMPS	Q	U	A	N	D	FAUSSE NOTE CUBE	C	C	O	U	A
EN BOÛCHE FROUSSE	U	C	A	MÉRICA- IN	EN RODAGE	O	D	A	TIENT EN HALEINE	A	I
PEUR	P	E	U	R	NASE	N	E	Z	REBOND- PETIT ÂGE	VOWELLES	E
AS CALIFE CRACK	A	L	I	T	LETTRES DE CHLORIS	PÉRIODE DES BEAU- FILS	A	R	A	AMANT DE PSYCHE	I
BOX MOI	S	T	A	L	LÈVRE D'ANTIBES	C	H	A	G	R	I
BIBI	B	I	B	I	LETTRES DE GRANDBLE	G	N	COULE EN RUSSIE	O	N	O
ENLÈVE	E	FIN D'ANNÉE	N	LE MÊME ARGENT	I	D	TRAVAIL DE CHOIX	C	CONNU	S	U
OTÉ	O	T	E	LARGE COL ARRONDI ARTICLE	B	E	R	T	H	E	A
COLLINE CUBE	T	E	L	L	ÂGE	E	R	E	SYMBOLE DE L'ARGENT	A	G
DE	A	E	R	NACRÉ	I	R	I	S	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâidi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

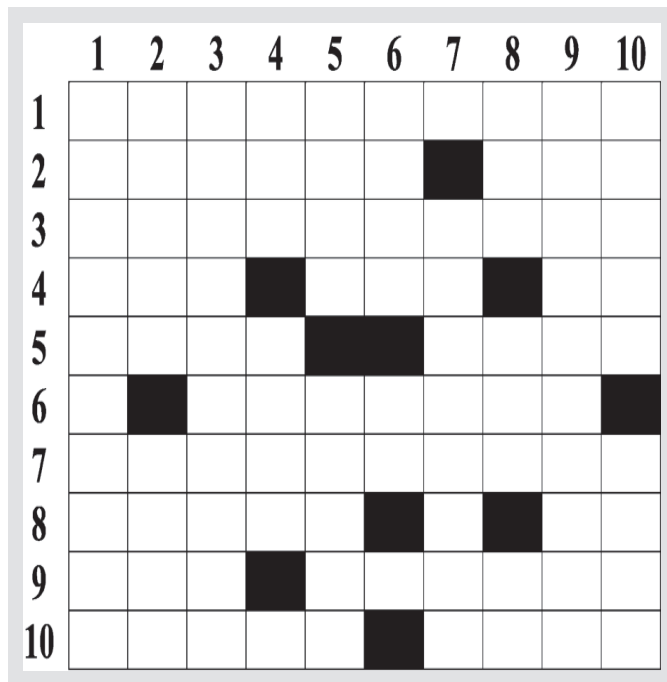
Journal Libération

Libération Maroc

المغرب ojd MAROC

2017 www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Un régime végétarien lui serait fatal
- 2- Principe visqueux - Horreur de pilote de chasse
- 3- Troubadours
- 4- Club fassi - Direction - Voyelles
- 5- Plus neuve - Don de voix
- 6- Sort du néant
- 7- Techniciens savants
- 8- A la bonne vôtre ! - Bradype
- 9- Sous la croûte - Tracs
- 10- Créatures - Greffe

VERTICALEMENT

- 1- Pensée rouge
- 2- Risques - Provient
- 3- Mettre au fait
- 4- Dément - Lance
- 5- Poignée - Charges utiles
- 6- Manches - Soldat US
- 7- Soit de retour
- 8- Poisson - Annan et les siens - Tête de liste
- 9- Partirait en débris
- 10- Tondue - Localisée

Grilles de sudoku

Facile

8	3	9	6		2			
4				8	1			
		1		3		6		8
1		5	8	2		4		7
3		7		9	4	8		1
7		3		5		1		
			4	1				6
			3		7	5	8	2

Moyen

7		1	3		8			
	9			7		1	2	
	5					3		
2		6				9	3	
5								2
	1	9				7		6
		2					8	
	7	4		8			9	
			1	6	2			3

Difficile

		3	8					
	2				3			7
8				6		2	1	
3	1				7			
	8					5		
		7				2		4
5	9		3					6
6			7				4	
					2	8		

Expert

		6		2				3
	5		3			2		
				5		8		6
5			1					
8	9						1	4
					9			3
4	9		3					
		7			5			2
	8			1		6		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier



Solution sudoku d'hier

Facile

8	3	6	5	7	9	1	4	2
9	5	2	3	1	4	6	8	7
7	1	4	6	8	2	3	5	9
5	6	7	2	3	8	9	1	4
4	8	3	7	9	1	2	6	5
2	9	1	4	6	5	8	7	3
6	4	8	9	5	3	7	2	1
3	7	5	1	2	6	4	9	8
1	2	9	8	4	7	5	3	6

Moyen

2	6	8	7	1	4	3	5	9
7	4	3	6	9	5	1	2	8
1	5	9	3	8	2	4	7	6
8	7	4	5	2	1	6	9	3
3	1	5	4	6	9	2	8	7
9	2	6	8	7	3	5	1	4
4	3	2	9	5	8	7	6	1
6	8	1	2	4	7	9	3	5
5	9	7	1	3	6	8	4	2

Difficile

5	4	7	9	2	1	6	3	8
9	1	3	8	7	6	5	2	4
2	6	8	4	3	5	9	7	1
8	7	5	3	4	2	1	6	9
6	3	2	5	1	9	4	8	7
1	9	4	7	6	8	3	5	2
3	2	6	1	9	7	8	4	5
4	5	9	2	8	3	7	1	6
7	8	1	6	5	4	2	9	3

Expert

6	5	8	2	3	1	7	9	4
7	2	3	4	6	9	5	8	1
4	1	9	5	7	8	6	2	3
1	6	2	3	8	7	9	4	5
3	8	4	9	5	6	2	1	7
5	9	7	1	2	4	3	6	8
8	3	6	7	1	2	4	5	9
9	7	1	6	4	5	8	3	2
2	4	5	8	9	3	1	7	6

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 05/INV/DPSS/2020
SEANCE - PUBLIQUE

Le **Jeudi 09 Juillet 2020 à partir de dix heures 00 minutes (10h00min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis concernant **les études architecturales et suivi des travaux de construction de 65 salles de classe préscolaire à la province de sidi slimane en 3 lots**, répartis comme suit :

Lot N°	OBJET	Estimation du coût des prestations Hors taxe	Heure d'ouverture des plis des C.A
1	ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 SALLES DE CLASSES PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNES SFAFAA, KCEIBIA ET AMER CHAMALIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	2 720 000,00 (deux millions sept cent vingt mille) dirhams H.T	A partir de dix heures 00 min (10h 00min)
2	ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 26 SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNES OULED HCINE, OULED BEN HAMMADI, BOUMAZI, AZGHAR ET DAR BEL AMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	4 420 000,00 (quatre millions quatre cent vingt mille) dirhams H.T	
3	ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 25 SALLES DE CLASSES PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNES URBAINES DE SIDI SLIMANE ET SIDI YAHIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	3 910 000,00 (trois millions neuf cent dix mille) dirhams H.T	

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux le vendredi 26 Juin 2020 à partir de 11 heures du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4512/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 07/INV/DPSS/2020

Le **Jeudi 09 Juillet 2020 à 10 heures 40 min (10h 40min)**, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour :

ETUDE GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN (3) TROIS LOTS, répartis comme suit:

N° lot	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
Lot 1	ETUDES GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DE CONSTRUCTION DE 14 SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE A LA COMMUNE SFAFAA, KCEIBIA, ET AMER CHAMALIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	300,00 dhs (trois cent dirhams)	24 600,00 dhs TTC (vingt quatre mille six cent dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 2	ETUDES GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DE CONSTRUCTION DE 26 SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNE OULED HCINE, OULED BEN HAMMADI, BOUMAZI, AZGHAR ET DAR BEL AMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	500,00 dhs (cinq cent dirhams)	33 840,00 dhs TTC (trente trois mille huit cent quarante dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 3	ETUDES GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DE CONSTRUCTION DE 25 SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNE URBAINES DE SIDI SLIMANE ET SIDI YAHIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	400,00 dhs (quatre cent dirhams)	29 400,00 dhs TTC (vingt neuf mille quatre cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4514/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS DES CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 06/INV/DPSS/2020
SEANCE - PUBLIQUE

Le **Jeudi 09 Juillet 2020 à partir de dix heures 20 minutes (10h20min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis concernant **les études architecturales et suivi des travaux d'extension des établissements scolaires à la province de sidi slimane en deux (2) lots** répartis comme suit :

Lot n°	OBJET	Estimation du coût des prestations Hors taxe	Heure d'ouverture des plis des C.A
1	ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE SAFPAS A LA COMMUNE DE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 170 000,00 (un million cent soixante dix mille) dirhams H.T	A partir de dix heures 20 min (10h 20min)
2	ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	2 130 000,00 (deux millions cent trente mille) dirhams H.T	

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux le vendredi 26 Juin 2020 à partir de 11 heures du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4513/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N° 08/INV/DPSS/2020

Le **Jeudi 09 Juillet 2020 à partir de 11 heures 00 min (11h00min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix concernant :

ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN DEUX (02) LOTS,

Répartis comme suit:

Lot n°	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
1	ETUDE GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE SAFPAS A LA COMMUNE DE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	250,00 dhs (deux cent cinquante dirhams)	16 200,00 dhs TTC (seize mille deux cent dirhams, 00 centimes TTC)
2	ETUDE GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	350,00 dhs (trois cent cinquante dirhams)	24 600,00 dhs TTC (vingt quatre mille six cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4515/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS n°09/INV/DPSS/2020

Le **Jeu**di 09 Juillet 2020 à partir de 11heures20min(11h20min), il sera procédé dans la salle des réunions ausiège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offre de prix pour :

ETUDES TOPOGRAPHIQUES RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN (3) TROIS LOTS, répartis comme suit:

N° lot	Objet	Estimation du coût des prestations
Lot 1	ETUDES TOPOGRAPHIQUES RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE A LA COMMUNE SFAFAA, KCEIBIA, ET AMER CHAMALIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	12 000.00 dhs TTC (douze mille dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 2	ETUDES TOPOGRAPHIQUES RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 26 SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE AUX COMMUNE OULED HCINE, OULED BEN HAMMADI, BOUMAIZ, AZGHAR ET DAR BEL AMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	18 000.00 dhsTTC (dix-huit mille dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 3	ETUDES TOPOGRAPHIQUES RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 25 SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE AUX COMMUNE URBAINES DE SIDI SLIMANE ET SIDI YAHIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	10 800.00 dhs TTC (dix mille huit cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics :www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du

N° 4516/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 08/PRDTS-FDR /2020

Le **14/07/2020 à 11 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIAISON RELIANT LA RP 3214 ADMER N'OUZMIL VIA TIGHRAMT N'OUCEKHOUNE, SUR 10,510 KM, CT TIZI N'ISLY ET AGHBALA, PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www. marchespublics.gov.ma.

Le **cautionnement provisoire** est fixé à la somme de : **300.000,00 dhs (Trois Cent Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **12.652.830,00 Dhs « Douze Millions Six Cent Cinquante Deux Mille Huit Cent Trente Dirhams».**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 2

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4517/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :22/2020/INV.

Le **10/07/2020 à 14h00min**,il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : **22/2020/INV**, pour la **réception des fonds de fouilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux de création de l'Ecole Communautaire Hassan BnoTabit à la Commune Territoriale Lakhnafif, l'Ecole Communautaire Saadien à la Commune Territoriale Bonnarr et l'Ecole Communautaire Al Atlas Alkabir à la Commune Territoriale Tafrawten**, relevant de la **Direction Provinciale de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provincialede Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : **180000,00Dhs (TTC**Toute Taxe Comprise). **(Cent Quatre Vingt MilleDirhams Toute Taxe Comprise).**

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4518/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :25/2020/INV.

Le **10/07/2020 à 15h30min**,il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : **25/2020/INV**, pour la **réception des fonds de fouilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux de création de l'Ecole Communautaire Aljihad à la Commune Territoriale Toulclazt, l'Ecole Communautaire El Mehdi Bentoumarne à la Commune Territoriale Argana et l'Ecole Communautaire Ait LahcenOubrahim à la Commune Territoriale Lambara**, relevant de la **Direction Provinciale de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provincialede Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : **190000,00Dhs (TTC**Toute Taxe Comprise). **(Cent Quatre Vingt Dix MilleDirhams Toute Taxe Comprise).**

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4519/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 16/PRDTS-
INDH /2020

Le 14/07/2020 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOUAR ADMER N'OUZIL TIFAROUINE A LA COMMUNE TERRITORIALE TIZI N'ISLY PROVINCE BENI MEL-LAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000,00 dhs (Trente Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.245.162,00 « Un Million Deux Cent Quarante Cinq Mille Cent Soixante Deux Dirhams »

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la matérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4521/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'EDUCATION
ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° : 09/2020/CA

Le 10/07/2020 à 09h00 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux de création de l'Ecole Communautaire Hassan BnoTabit à la Commune Territoriale Lakhnafif, l'Ecole Communautaire Saadien à la Commune Territoriale Bounrar et l'Ecole Communautaire Al Atlas Alkabir à la Commune Territoriale Tafrawten, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 8 000

000.00 DH (HT) (Huit Million Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les dossiers des architectes sont soit :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financière relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 4522/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'EDUCATION
ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° : 10/2020/CA

Le 10/07/2020 à 10h00 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux de création de l'Ecole Communautaire Aljihad à la Commune Territoriale Toufelazit, l'Ecole Communautaire El Mehdi Bentoumarte à la Commune Territoriale Argana et l'Ecole Communautaire Ait Lahcen Oubrahim à la Commune Territoriale Lamhara, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 8 166 666.67 DH (HT) (Huit Million Cent Soixante Six Mille Six Cent Soixante Six Dirhams et Soixante Sept Cts).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les dossiers des architectes sont soit :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financière relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 4523/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :20/2020/INV.

Le 10/07/2020 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert

sur offres de prix N° : 20/2020/INV, pour études techniques et le suivi des travaux de création de l'Ecole Communautaire Hassan BnoTabit à la Commune Territoriale Lakhnafif, l'Ecole Communautaire Saadien à la Commune Territoriale Bounrar et l'Ecole Communautaire Al Atlas Alkabir à la Commune Territoriale Tafrawten, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 100000,00Dhs (TTCToute Taxe Comprise). (Cent Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 100000,00Dhs (TTCToute Taxe Comprise). (Cent Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : • Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 4524/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :21/2020/INV.

Le 10/07/2020 à 11h30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 21/2020/INV, pour Le contrôle technique des études et le suivi des travaux de création de l'Ecole Communautaire Hassan BnoTabit à la Commune Territoriale Lakhnafif, l'Ecole Communautaire Saadien à la Commune Territoriale Bounrar et l'Ecole Communautaire Al Atlas Alkabir à la Commune Territoriale Tafrawten, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 100000,00Dhs (TTCToute Taxe Comprise). (Cent Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : • Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 4525/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT

Le 10/07/2020 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert

sur offres de prix N° : 20/2020/INV, pour études techniques et le suivi des travaux de création de l'Ecole Communautaire Hassan BnoTabit à la Commune Territoriale Lakhnafif, l'Ecole Communautaire Saadien à la Commune Territoriale Bounrar et l'Ecole Communautaire Al Atlas Alkabir à la Commune Territoriale Tafrawten, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 100000,00Dhs (TTCToute Taxe Comprise). (Cent Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : • Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 4525/PA

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme :

MAROC PHAGRO S.A

qui aura lieu à 77 QUARTIER INDUSTRIEL TAKADOUIM ,
Rabat en date de : Samedi 27 Juin 2020 à 14h00.

Ordre du jour :

-Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2019

- Examen et approbation des comptes de ladite période et quittus aux administrateurs et au commissaire aux comptes

-Affectation des résultats
-Questions diverses -Pouvoirs.

N° 4520/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :23/2020/INV.

Le 10/07/2020 à 14 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 23/2020/INV, pour études techniques et le suivi des travaux de création de l'École Communautaire Aljihad à la Commune Territoriale Toufelazt, l'École Communautaire El Mehdi Bentoumarte à la Commune Territoriale Argana et l'École Communautaire Ait Lahcen Oubrahim à la Commune Territoriale Lamhara, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 100000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
• Soit les remettre au pré-

sident de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation. N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 4526/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :24/2020/INV.

Le 10/07/2020 à 15h00 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 24/2020/INV, pour Le contrôle technique des études et le suivi des travaux de création de l'École Communautaire Aljihad à la Commune Territoriale Toufelazt, l'École Communautaire El Mehdi Bentoumarte à la Commune Territoriale Argana et l'École Communautaire Ait Lahcen Oubrahim à la Commune Territoriale Lamhara, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

100000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation. N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 4527/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
DELEGATION
NOUACEUR
CHP NOUACEUR
HOPITAL MOULAY
EL HASSAN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020

Le 16/07/2020 à 12 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Provincial SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan - Nouaceur à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix ayant pour objet : BRANCARDAGE : TRANSPORT DES MALADES A L'INTERIEUR DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SAR PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSAN - CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NOUACEUR - COMMUNE URBAINE DAR BOUAZZA - CASABLANCA. LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan - Nouaceur, il peut également être télé-chargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est à la somme de : 20 000,00 (Vingt mille) Dirhams.
L'estimation des coûts des prestations est fixée à

la somme de : (283968,54) Dhs Deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-huit dirhams et cinquante-quatre centimes) TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés dudit centre hospitalier ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit par soumission électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 4528/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
DELEGATION
NOUACEUR
CHP NOUACEUR
HOPITAL MOULAY
EL HASSAN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SEANCE PUBLIQUE
N° 03/2020

Le 16 /07 /2020 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions du centre hospitalier provincial de Nouaceur (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : préparation et fourniture des repas aux malades et aux personnels de garde du Centre Hospitalier Provincial Nouaceur. Commune Urbaine Dar Bouazza Casablanca. LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier provincial de Nouaceur, (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca.
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10 000,00dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Minimum :206250,00 DH TTC DEUX CENT SIX MILLEDEUX CENT CINQUANTE DH TTC) Maximum :412500,00 DH

TTC (QUATRE CENT DOUZE MILLE CINQ CENT DH TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics,

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Nouaceur. (Hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza - Casablanca.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit transmettre leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics conformément

Aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Il est prévu une visite des lieux le 13 /07 /2020 à 10 Heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 4529/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CERLE DE MIDELT
CAIDAT DE ZAIDA
COMMUNE
TERRITORIALE
DE ZAIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 1/2020

Le 16/07/2020 à Dix heures (10h00mm), il sera procédé, dans la salle de réunion au Siège de la Commune Territoriale de Zaida, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à :

Extension du Réseau d'électricité à Zaida et aux douars Cités ci-dessous :

-Tamelahte-Takddarte-Taajlité-Tachroute-Ait Ali et Zaida Centre-Ait Alla Ou Mimoun-Ait Mouli Ait Khouya- Blal Tarklaoute-Izatimne-Tanslamte-Ait Illoussan-Ait Daoud Ou Rahou- Boulaajoul.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique à la Commune de Zaida, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de Trente Mille Dirhams. (30 000.00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à somme de : Huit cent cinquante quatre mille trois Cent treize Dirhams et 06 Centimes (854 313,06dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés à la commune de Zaida .

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis des offres peut s'effectuer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4530/PA

H R OUTSOURCING
SARL
Conseil en Gestion
d'Entreprises
Tél : 0522 733 076
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 02/03/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique avec les caractéristiques suivantes: Dénomination : KARSS AND CONSTRUCTION SARL

Objet social : T R A - VAUX DIVERS, TRAVAUX TOUT CORPS D'ETAT, SOUS-TRAITANCES COMMERCIAL, PRESTATIONS DE SERVICES, IMPORTATION ET COMMERCIALISATION TOUT PRODUIT RELLEVANT DE CETTE ACTIVITE.

Siège social : H A Y EL QODS IMM 4 RES MAJORELLE H APPRT 3 RDC SIDIBERNOUSSI CASABLANCA.

Durée : 99 ans.
Capital social: 1 0 0 000,00 Dh, divisé en 1000 Parts sociales de 100 DH chacune Attribués à :

Mr. BOUQUFA M'HAMED : 500 Parts.
Mlle. BOUQUFA KENZA : 500 Parts

Gérances : Mr. BOUQUFA M'HAMED et Mlle. BOUQUFA KENZA
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 15/06/2020 sous le N° 10214 - RC : 461769.

N° 4531/PA

MENA.C.P.
Société Anonyme à
Conseil d'Administration
au capital de 29.500.000
Dirhams
Siège social : Casablanca
- 23, Rue Ibnou Hilal -
Quartier Racine
R.C. : Casablanca
n° 174125
ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020
AVIS

AUX ACTIONNAIRES
Messieurs les Action-
naires de la Société «
MENA.C.P. », société
anonyme à Conseil d'Ad-
ministration, au capital de
29.500.000 dirhams divisé
en 295.000 actions de 100
dirhams chacune, sont
priés d'assister à l'Assem-
blée Générale Ordinaire
Annuelle au siège social
de la Société au 23 Rue
Ibnou Hilal, Quartier Ra-
cine, Casablanca, le :
LE MARDI 30 JUIN 2020,
A 10 HEURES

En vue de délibérer et de
statuer sur l'ordre du jour
suivant :

1. Rapport de gestion du
Conseil d'Administration;
2. Rapport du Commis-
saire aux comptes sur les
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019 ;
3. Approbation des états
de synthèse de l'exercice
clos le 31 décembre 2019 ;
4. Quitus aux Administra-
teurs et décharge au Com-
missaire aux comptes de
leurs mandats pour l'exer-
cice clos le 31 décembre
2019 ;
5. Affectation du résultat
de l'exercice 2019 ;
6. Rapport spécial du
Commissaire aux comptes
sur les conventions visées
à l'article 56 de la Loi 17-
95 - approbation de ces
conventions ;
7. Renouvellement du
mandat d'Administra-
teurs ;
8. Renouvellement du
mandat du Commissaire
aux comptes ;
9. Pouvoirs pour formalités
légalés.

Les actionnaires réunis-
sant les conditions exigées
par la Loi n°17-95 du 30
Août 1996 relative aux so-
ciétés anonymes telle que
modifiée et complétée par
le Dahir n°01-08-18 du 17
Jumada I 1429, portant
promulgation de la Loi
n°20-05, disposent d'un
délai de 10 jours à com-
pter de la publication du
présent avis pour deman-
der l'inscription de projet
de résolutions à l'ordre du
jour de l'Assemblée.
Leurs demandes doivent
parvenir au siège social en
recommandé avec accusé
réception.

Les documents requis par
la Loi sont mis à la dispo-
sition des actionnaires au
siège social.

Les actionnaires trouve-
ront ci-dessous le projet
de résolutions proposées
à cette Assemblée, tel qu'il

est arrêté par le Conseil
d'administration.

PROJETS DE RESOLU-
TIONS :

PREMIÈRE RESOLU-
TION
L'Assemblée Générale,
après avoir entendu la lec-
ture des rapports du
Conseil d'Administration
et du Commissaire aux
comptes, approuve ces
rapports dans leur inté-
gralité ainsi que les états
de synthèse de l'exercice
clos le 31 décembre 2019
tels qu'ils lui ont été pré-
sentés et les opérations
traduites dans ces
comptes ou résumées
dans ces rapports, les-
quels font ressortir un ré-
sultat déficitaire de
-3.185.495,79 dirhams.

DEUXIÈME RESOLU-
TION
En conséquence de
l'adoption de la précé-
dente résolution, l'Assem-
blée Générale donne aux
Administrateurs quittus de
leur gestion pendant
l'exercice 2019 et donne
quittus au Commissaire
aux comptes de l'exécu-
tion de son mandat pour
ledit exercice.

TROISIÈME RESOLU-
TION
L'Assemblée Générale,
après avoir entendu la lec-
ture du rapport spécial du
Commissaire aux comptes
sur les conventions relevant
des articles 56 et sui-
vants de la Loi 17-95 telle
que modifiée et complétée
par les Loi 20-05, 78-12 et
20-19 et leurs décrets
d'application, approuve
les conclusions dudit rap-
port et les conventions qui
y sont mentionnées.

QUATRIÈME RESOLU-
TION
L'Assemblée Générale dé-
cide de renouveler les
mandats d'administrateur
arrivés à échéance de la
Société MCP HOLDINGS
LIMITED, de Messieurs
Hedi BEN MLOUKA et
Anouar BRAHAM pour
une durée de six années
qui prendra fin à l'issue
de la réunion de l'Assem-
blée générale ordinaire
annuelle appelée à statuer
sur les comptes de l'exer-
cice clos le 31 décembre
2025.

Messieurs Hedi BEN
MLOUKA, Anouar BRA-
HAM et la Société MCP
HOLDINGS LIMITED dé-
clarent accepter le renou-
vellement de leur fonc-
tion d'administrateur et con-
tinuer à remplir toutes les
conditions légales re-
quises pour son exercice.

CINQUIÈME RESOLU-
TION
L'assemblée générale
constate que le mandat du
commissaire aux comptes,
le cabinet El Jerari Audit
& Conseil est arrivé à ex-
piration et décide de re-
nouveler son mandat
pour une durée de trois
(3) années portant sur les
exercices 2020,2021 et
2022.

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale
donne tous pouvoirs au
porteur d'un original,
d'une copie ou d'un ex-
trait du procès-verbal de
la présente Assemblée
pour accomplir toutes for-
malités qui seront néces-
saires.

POUR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
N° 4532/PA

Constitution
MANIDO DE TRAVAUX
ET LOGISTIQUE SARL
AU

Aux termes d'un acte sous
seing privé, il a été établi
les statuts d'une société à
responsabilité limitée
d'associe unique aux ca-
ractéristiques suivantes :
Dénomination : MANIDO
DE TRAVAUX ET LOGIS-
TIQUE SARL AU

Objet :
- Vente et installation des
équipements électrique et
électromécaniques ;
- Conception et construc-
tion des ouvrages élec-
trique HT/MT/BT ;
- Maintenance et réalisa-
tion ;

Durée : 99 ans
Siège social : N°2 ANGLE
BD IBN BATTOUTA ET
RUE OUED EL MAKHA-
ZINE VN SAFI
Le capital social est fixé à
la somme de 100.000,00
dirhams, il est divisé en 1
000 parts de 100,00 dhs
chacune attribués comme
suit : M. AZIZ NACIRI : 1
000 Parts

La gérance et signature :
M. AZIZ NACIRI
Année sociale : du 01 jan-
vier au 31 décembre de
chaque année.

Le N° du registre du com-
merce : 10423 du
12/06/2020

N° 4533/PA

BAGIC SARL
FIDUCIAIRE
TEL: 0523 32 16 18
« CASTOLET PRO »
SARL AU
Constitution

Aux termes d'un acte SSP
du 12/03/2020 il a été é-
tabli les statuts d'une So-
ciété à responsabilité
limitée à associé unique,
dont les caractéristiques
essentielle sont les sui-
vantes :
Dénomination: « CAS-
TOLET PRO » SARL AU
Siege Social: ANGLE AV
DES FAR ET RUE D'AL-
SACE ETG 3 BUREAU N°
12 Mohammedia.

Objet : Production de
films cinématographiques
et spectacles
Durée : 99 Année à
compter du jour de sa
constitution définitive.
Capital Social : Le capital
social est fixé à CENT
MILLE Dirhams (100
000,00 DHS),
- M.LOUZINI MOHA-
MED ... 100 000,00 DHS
Gérance : M.LOUZINI
MOHAMED, associé
unique, exerce la gérance
de la société sans limita-
tion de durée.
Dépôt légal :

Est effectué au secrétariat-
Greffe du tribunal de pre-
mière instance de
Mohammedia le
15/06/2020, sous le n°559
La société est immatricu-
lée au registre de com-
merce de Mohammedia
sous le N°25449

N° 4534/PA

Constitution de la société
ADAM FICHE
SARL AU

Aux termes d'un acte sous
seing privé, il a été établi
les statuts d'une société à
responsabilité limitée
d'associé unique aux ca-
ractéristiques suivantes :
Dénomination : ADAM
FICHE SARL AU

Objet :
- Marchand de poisson en
gros et en demi gros (ma-
yreur) ;
- Transport frigorifique de
poisson ;

- Commercialisation d'em-
ballage de plastique ;
- Import-export de pois-
son frais et congelés et de
tous produits de mer.

Durée : 99 ans
Siège social : N°14 rue
Hamria Qu Achbar SAFI
Le capital social est fixé à
la somme de 100.000,00 di-
rhams, il est divisé en
1.000 parts de 100,00 dhs
chacune attribués comme
suit : M. ESSOUILMI
HAMZA: 1.000 Parts
La gérance et signature :
M. ELHILALE MOUN-
SEF

Année sociale : du 01 jan-
vier au 31 décembre de
chaque année.
Le N° du registre du com-
merce : 10335 du
30/03/2020

N° 4535/PA

Constitution de la société
STE P37 SARL AU

Aux termes d'un acte sous
seing privé, il a été établi
les statuts d'une société à
responsabilité limitée
d'associé unique aux ca-
ractéristiques suivantes :
Dénomination : STE P37
SARL AU

Objet :
- Milk bar ;
- Exploitant de piscine ;
- Traiteur et organisateur
des fêtes ;

Durée : 99 ans
Siège social : N°1 rue 32
1er étage Bled El Jed Safi
Le capital social est fixé à
la somme de 100.000,00 di-
rhams, il est divisé en
1.000 parts de 100,00 dhs
chacune attribués comme
suit : M. EL HEFIANE AB-
DEL FATTAH: 1.000 Parts
La gérance et signature :
M. EL HEFIANE ABDEL-
FATTAH

Année sociale : du 01 jan-
vier au 31 décembre de
chaque année.

Le N° du registre du com-
merce : 10409 du
04/06/2020

N° 4536/PA

SDMI CAR
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE
Société au Capital
de 100.000,00 dhs

SIEGE SOCIAL:
AVENUE DRISS HARTI
RESIDENCE WASSIME
2EME ETAGE APPT N°
6 CASABLANCA
RC : 333435

Aux termes du PV de
l'AGE du 07/06/2020, il a
été décidé ce qui suit :

- La constatation de décès
de l'associé Mr RA-
DOUANE BEGGUAR
- Répartition des parts
entre les héritiers selon la
quote part de chacun
dans la succession
- Maintien de Vve
MOUNA GOUMA
l'épouse de défunt en qua-
lité de Gérante unique
- La mise à jour des sta-
tuts

Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal
de COMMERCE DE CA-
SABLANCA le
15/06/2020 Sous le
N°10197

Pour mention et insertion
N° 4537/PA

TRANSPORTS BEGGAR
SOCIETE

A RESPONSABILITE
LIMITEE A ASSOCIE
UNIQUE
Société au Capital de
10.000,00 dhs

SIEGE SOCIAL:
AVENUE DRISS HARTI
RESIDENCE WASSIME
2ème ETAGE APPT
N° 6 CASABLANCA
RC : 278033

Aux termes du PV de
l'AGE du 07/06/2020, il a
été décidé ce qui suit :

- La constatation de décès
de l'associé unique Mr
RADOUANE BEGGUAR
- Répartition des parts
entre les héritiers selon la
quote part de chacun
dans la succession
- Modification de la forme
de société de SARL AU à
Une SARL
- Nomination de Vve
MOUNA GOUMA
l'épouse de défunt en qua-
lité de Gérante unique
- La mise à jour des sta-
tuts

Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal
de COMMERCE DE CA-
SABLANCA le
15/06/2020 Sous le
N°10198

Pour mention et insertion
N° 4538/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation
nationale & la formation
professionnelle
& l'enseignement
supérieur
et de la recherche
scientifique
Académie Régionale
d'Education
et de Formation
Casablanca-Settat
Direction Provinciale
d'El Jadida

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05J/EXP/2020
(Séance publique)

1. Le vendredi 10 juillet
2020 à 10 heures, il sera
procédé dans la salle des
réunions auprès la Direc-
tion Provinciale du Minis-
tère de l'Education

Nationale et de la Forma-
tion Professionnelle avenue
IBNOU TOUMARTE
PLATEAU A EL JADIDA,
à l'Ouverture des plis rela-
tifs à l'Appel d'Offres Ou-
vert sur offre de prix pour
la restauration collective
au profit des étudiants des
classes préparatoires aux
grandes écoles au lycée
technique razi relevant de
la direction provinciale
d'El Jadida (lot unique).

2. Le dossier d'Appel d'Of-
fres peut être retiré du ser-
vice des affaires
administratives et finan-
cières - Bureau des Appels
d'Offres à la Direction pro-
vinciale d'El Jadida, avenue
Ibnou Toumarte,
Plateau à El-Jadida. Il peut
également être téléchargé
à partir du portail des
Marchés publics :
www.marchespublics.
gov.ma

3. Le Maître d'ouvrage est
la Direction provinciale
d'El Jadida relevant de
l'A.R.E.F de la Région de
Casablanca-Settat.

4. Le cautionnement pro-
visoire est fixé à la somme
de 54.000,00 DH (cin-
quante-quatre mille Di-
rhams)

5. Les estimations des
coûts des prestations éta-
blies par la Direction pro-
vinciale d'El Jadida sont
fixées en DIRHAMS
(TTC) comme suit :

- MIN : 2 994 750,00 DH
(deux million neuf quatre-
vingt-quatorze mille sept
cent cinquante dirhams).
- MAX : 4 492 125,00
(quatre million quatre cent
quatre-vingt-douze mille
cent vingt-cinq dirhams).

6. Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29 et 31 du Décret
n° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

7. Les concurrents peu-
vent :

- soit envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité ;
- soit les envoyer par voie
électronique sur le portail
des marchés publics
conformément à l'arrêté
du ministre de l'économie
et des finances n°20-14 du
8 kaada 1435 (4 septembre
2014) relatif à la dématé-
rialisation des procédures
de passation des marchés
publics ;
- soit déposer leurs plis,
contre récépissé, au ser-
vice des affaires adminis-
tratives et financières à la
Direction provinciale d'El
Jadida, avenue Ibnou Tou-
marte, Plateau à El-Jadida,
le vendredi 10 juillet 2020
jusqu'à 10h.

• soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

8. Les pièces justificatives
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 8 du Ré-
glement de Consultation.
N° 4539/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE
MARITIME
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORÊTS
INSTITUT NATIONAL
DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL
DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE DE
KENITRA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°1 /2020/CRRAK

Le 13/07/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la Victoire à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les prestations de service de travaux agricoles pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la victoire à Rabat, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma> Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Quinze mille Dirhams (15 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent cinquante mille cent quarante dirhams Toutes Taxes Comprises (705 540,00 DH TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la victoire à Rabat ; - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ; - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles pré-

vues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4540/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE MARI-
TIME
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORÊTS
INSTITUT NATIONAL
DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL
DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
DE KENITRA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°2/2020/CRRAK

Le 13/07/2020 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la Victoire à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les prestations de gardiennage des domaines expérimentaux relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la victoire à Rabat, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma> Le cautionnement provisoire est fixé à : Quinze Mille Dirhams (15 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent vingt sept mille quatre cent soixante treize dirhams et 07 centimes Toutes Taxes Comprises (827 473,07 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la victoire à Rabat ; - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4541/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE DAR
BOUAZZA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 10/2020
(Séance publique)

Le Mardi 14 Juillet 2020 à 11 heures , il sera procédé au siège de la Commune de Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offres de prix ouvert relatif à la fourniture des produits pharmaceutiques pour le BCH de la commune de Dar Bouazza .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la commune de Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 16.000,00 DHS (Seize mille DHS).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 976 780,00 DHS TTC (Neuf cent soixante seize mille sept cent quatre vingt dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-8 du règlement de consultation.

N° 4542/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale,

de la Formation professionnelle,
de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION REGION DRAA-TAFILALET
Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de Formation de la Région Draa-Tafilalet
APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 01/2020/CRMEF-DT

Le Jeudi 09 Juillet 2020 à 10h00 Il sera procédé au siège du Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de Formation de la Région Draa-Tafilalet, sis à : AVENUE CHEIKH AL ISLAM Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET PEDAGOGIQUES DU CENTRE REGIONAL DES METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DE LA REGION DE DRAA TAFILALET.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Secrétaire Général, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quinze mille dirhams (15 000.00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Cent Quarante-trois Mille Huit Cent Soixante et Un Dirhams et Vingt et Un Cts (543 861,21dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;

• Soit les déposer, contre récépissé, au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du

règlement de consultation.

N° 4543/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
PUBLIC N°10/2020/DT
Le Mardi 14 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la maintenance des installations mécaniques et hydrauliques au Complexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma. Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille (20.000,00 DH) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est Un Million Cent Soixante Seize Mille (1.176.000,00 DH) Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 01 Juillet 2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la

consultation.

N° 4544/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
PUBLIC N°11 /2020/DT

Le Mardi 14 Juillet 2020 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant le contrôle réglementaire et l'inspection des installations techniques du Complexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre Mille (4.000,00 DH) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est Trois Cent Quatre Mille Vingt (304.020,00 DH) Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 4545/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ

DELEGATION
PROVINCIALE
DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 03/ DMS/PBM/2020
Séance publique
(Réservé aux PME, à des
coopératives, à des
unions de coopératives et
à des autoentrepreneurs)

Le 14/07/2020 à 10
heures, il sera procédé
dans la salle de réunion
de la délégation du Minis-
tère de la Santé à la Pro-
vince de Béni-Mellal, à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ou-
vert sur offres de prix
pour :

Lot 1 : L'ACHAT DE
FOURNITURES POUR
L'ATELIER REGIONAL
D'APPAREILLAGE OR-
THOPEDIQUE A L'HOP-
ITAL MOULAY ISMAIL
DE KASBA-TADLA DE-
LEGATION DE LA SANTE
DE BENI MEL-
LAL,

Lot 2 : L'ACHAT DE MA-
TERIEL MEDICO-TECH-
NIQUE POUR L'ATELIER
REGIONAL D'APPAR-
REILLAGE ORTHOPE-
DIQUE A L'HOPITAL
MOULAY ISMAIL DE
KASBA-TADLA DELE-
GATION DE LA SANTE
DE BENI MELLAL,

Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré auprès
du service des marchés et
de comptabilité à la délé-
gation du ministère de la
santé à la province de
Béni-Mellal, Avenue Has-
san II Béni-Mellal, il peut
également être téléchargé
à partir du portail des
marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé comme suit :
Lot N°1 : 10 000,00 DHS
(Dix mille dhs)
Lot N°2 : 2 000,00 DHS
(Deux mille dhs)

L'estimation des couts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée comme suit :
Lot N°1 : 317 616,00 dhs
TTC (TROIS CENT DIX
SEPT MILLE SIX CENT
SEIZE dhs).

Lot N°2 : 60 000,00 dhs
TTC (SOIXANTE MILLE
dhs).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés et de
Comptabilité à la déléga-
tion du ministère de la
santé à la province de
Béni-Mellal
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit envoyer, par cour-
rier électronique sur le
portail des marchés pub-
lics [www.marchespu-
blics.gov.ma](http://www.marchespu-
blics.gov.ma).

La documentation tech-
nique : catalogues, pros-
pectus, notices, exigés par
le dossier d'appel d'offres
doit être déposée au ser-
vice des Marchés à la dé-
léation provinciale de
BENI-MELLAL, avant le
13/07/2020 à 15 heures
(quinze) heure limite
pour le dépôt.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 08 du rè-
glement de la
consultation.

N° 4548/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE LA SANTE
DELEGATION
PROVINCIALE
DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 04/ DMS/PBM/2020

Séance publique
(Réservé aux PME,
à des coopératives, à des
unions de coopératives et
à des autoentrepreneurs)
Le 15/07/ 2020 à 10
heures, il sera procédé
dans la salle de réunion
de la délégation du Minis-
tère de la Santé à la Pro-
vince de Béni-Mellal, à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ou-
vert sur offres de prix
pour :

LOT unique : Fourniture
et installation des appa-
reils auditifs Destinées
aux personnes représen-
tant des handicapés audi-
tifs relevant de la
délégation de la santé de
Béni Mellal.

Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré auprès
du service des marchés et
de comptabilité à la délé-
gation du ministère de la
santé à la province de
Béni-Mellal, Avenue Has-
san II Béni-Mellal, il peut
également être téléchargé
à partir du portail des
marchés de l'Etat :
[www.marchespublics.gov.
ma](http://www.marchespublics.gov.
ma)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 5 000,00 DH (Cinq
mille).

L'estimation des couts

des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : 114
000,00 Dhs TTC (Cent
Quatorze Mille Dhs).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt
des dossiers des concu-
rents doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29,
31 et 148 du décret n°2-
12-349 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au

bureau précité ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés et de
Comptabilité à la déléga-
tion du ministère de la
santé à la province de
Béni-Mellal

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit envoyer, par cour-
rier électronique sur le
portail des marchés pub-
lics [www.marchespu-
blics.gov.ma](http://www.marchespu-
blics.gov.ma)

La documentation tech-
nique : catalogues,
échantillons, prospectus,
notices, exigés par le
dossier d'appel d'offres
doit être déposée au ser-
vice des Marchés à la dé-
léation provinciale de
BENI-MELLAL, avant le
14/07/ 2020 à 15 heures
(quinze heures) heure li-
mite pour le dépôt.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 04 du rè-
glement de la
consultation.

N° 4549/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE
ET APPELS D'OFFRES OUVERT**

Le 09/07/2020 à partir de 10h, il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale d'Éducation de Formation Fès-Meknès à EL HAJEB à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en Dhs	Estimation minimale et maximale des couts des prestations en Dhs TTC
19/ELH/2020	L'Approvisionnement des cantines et internats des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL - HAJEB « PAIN ET VENNOUISERIES », En lot unique	43 000,00 Dhs (Quarante Trois Mille)	Min: 1 324 211,72 Dhs (Un Million Trois Cent Vingt Quatre Mille Deux Cent Onze Dhs 72 Cts) Max: 2 118 736,42 Dhs (Deux Million Cent Dix Huit Mille Sept Cent Trente Six Dhs 42 Cts)

Le 10/07/2020 et selon le tableau ci-après, il sera procédé au siège de la Direction provinciale d'EL-HAJEB sis à EL-HAJEB, à l'ouverture des plis relatifs aux Consultations architecturales et les AOO suivantes:

N° Consultation architecturale	Objet de la Consultation architecturale	Le Budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs HT	Heure d'ouverture des Plis
01/CA-ELH/2020	Etudes Architecturales et suivi des travaux d'extension de l'école OKBA BNO NAFAA à la CR AIT BOUBIDMANE et construction d'un espace d'information et d'aide à l'orientation au Collège AL ATLASS à Mu EL HAJEB à LA Province d'EL HAJEB	529 000,00 Dhs (Cinq Cent Vingt Neuf Mille Dhs)	10H

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Estimation de couts de prestations en Dhs TTC	Certificat d'Agrément/	Heure d'ouverture des Plis
20/ELH/2020	Etudes Techniques et suivi des travaux d'extension de l'école OKBA BNO NAFAA à la CR AIT BOUBIDMANE et construction d'un espace d'information et d'aide à l'orientation au Collège AL ATLASS à Mu EL HAJEB à LA Province d'EL HAJEB, en lot unique	15 000,00 Dhs (Quinze Mille Dhs)	D14, D15, D16	11H
21/ELH/2020	Contrôle, Optimisation des Etudes Technique et suivi des travaux d'extension de l'école OKBA BNO NAFAA à la CR AIT BOUBIDMANE et construction d'un espace d'information et d'aide à l'orientation au Collège AL ATLASS à Mu EL HAJEB à LA Province d'EL HAJEB, en lot unique	7100,00 Dhs (Sept Mille Cent Dhs)	Agrément d'Assurance	

Les dossiers des consultations architecturales et les appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à El-Hajeb, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des architectes doit être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102, 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1^{er} 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes et les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau des marchés de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à El-Hajeb (Boite postale N° 206, El Hajeb);

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des marchés précité;

• Soit les remettre au président de la commission consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés public conformément à l'arrêté n 20-14 du 4/9/2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

N° 4547/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM

**AVIS RECTIFICATIF DES AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS N° 10, 11, 12 ET
13/INDH/2020**

Mr le Gouverneur de la Province d'Ouarzazate porte à la connaissance du public que les Appels d'offres ouverts N°10, 11, 12 et 13/INDH/2020 du 13/07/2020 Publiés au journal libération N°9041 en date du 15-06-2020 sont rectifiés comme suit :

La date limite de dépôt des échantillons exigés par les dossiers des appels d'offres, prévue le 13/07/2020, est rapprochée au 10/07/2020 à 10H00. Il s'agit de :

1-L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TAZNAKHTE-SIROUA - OUISSSELSSATE - KHOUZAMA ET IZNAUGEN PROVINCE D'OUARZAZATE.

2-L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TIDILI ET IGHREM N'OUGDAL PROVINCE D'OUARZAZATE.

3-L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TOUNDOUTE ET IMINOULOUEAN PROVINCE D'OUARZAZATE.

4-L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TARMIGTE ET GHESSATE PROVINCE D'OUARZAZATE.

N° 4546/PA